

L'état de l'école en Guyane

Insee Dossier Guyane

n° 13

Septembre 2024



Coordination

Direction interrégionale de l'Insee Antilles-Guyane
Service territorial de Guyane

Directeur de la publication

Jean-Baptiste Herbet

Rédaction en chef

Stéphane Luquet

Pilotage

Maurice Bilionière (Insee)

Auteurs

Maurice Bilionière (Insee)

Gwenaëlle Taupe (Insee)

Contributeurs

Philippe Dorelon (Insee)

Valérie Prosper (Insee)

Zinaïda Salibekyan-Rosain (Insee)

François-Xavier Dussud (Insee)

Yoann Lamballe (SSA rectorat)

Thierry Raffin (SSA rectorat)

Secrétariat de rédaction

Marrolanie Guacide

Contact presse

communication-guyane@insee.fr

Image de couverture

©Insee Guyane

Mise en page

Luminess

Éditeur

Institut national de la statistique et des études
économiques

www.insee.fr

ISSN : 2429-3350

© Insee 2024

Avant-propos

À la rentrée 2022, 90 000 élèves étaient inscrits dans une école ou un établissement du second degré en Guyane. Ce sont près de 12 000 élèves de plus qu'à la rentrée 2013. Cette hausse de plus de 15 % des effectifs s'explique à la fois par une forte croissance démographique, des cycles d'immigration difficile à anticiper, mais aussi par un taux de scolarisation plus important des écoliers, collégiens et lycéens de la région. Ces phénomènes, qui étaient déjà observés dans la précédente édition de l'État de l'école (2014), renvoient à la structure même de la population guyanaise dont la moitié a moins de 25 ans.

Pour faire face à cette évolution, ce ne sont pas moins de sept établissements du second degré qui ont été créés dans l'académie depuis 2013. Dans le même temps, les mairies ont construit 22 écoles (regroupant plus de 700 classes) localisées pour plus de la moitié d'entre elles dans l'ouest guyanais.

Sur ce territoire en croissance démographique rapide, portée par une population jeune, les défis éducatifs à relever pour l'académie de la Guyane mais aussi tous ses partenaires sont nombreux ; ils nécessitent une connaissance fine de notre École. C'est la raison pour laquelle, le rectorat de l'académie de Guyane et l'Insee ont souhaité renouveler leur partenariat afin d'analyser la situation de l'École en Guyane et mesurer les évolutions depuis la dernière édition.

Cette publication constitue une déclinaison de la publication nationale de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui exerce une fonction statistique et d'expertise auprès du ministère de l'Éducation nationale. Vous y trouverez une synthèse des données permettant de caractériser l'École en Guyane et de mettre en lumière les axes des progrès autour desquels acteurs et partenaires de l'Éducation nationale doivent concentrer leurs efforts. Cette publication participe ce faisant du débat public en fournissant des clés de compréhension des politiques éducatives à mettre en œuvre.

Le Recteur de l'académie de la Guyane
Philippe DULBECCO

Le Directeur interrégionale de l'Insee Antilles-Guyane
Jean-Baptiste HERBET

Synthèse

La Guyane est la région française qui a connu le plus fort dynamisme démographique sur la période 2013-2020 (+16,8 %), hors Mayotte. La population guyanaise est jeune, avec un habitant sur deux âgé de moins de 25 ans en 2020. Dans ce contexte, les effectifs des écoles, des collèges et des lycées de l'académie de Guyane progressent de 15,6 % depuis 2013, soit 12 146 élèves supplémentaires. Les moyens humains ainsi que les moyens financiers sont également à la hausse. Les effectifs de personnels du Ministère de l'Éducation nationale augmentent de 39 % depuis 2013 et les dépenses d'éducation de 45 % entre 2014 et 2022. La politique d'éducation s'oriente vers le dédoublement et la réduction de la taille des classes. L'encadrement des élèves et les résultats scolaires progressent.

La progression des effectifs scolaires nécessite l'adaptation des moyens, bâtimentaires et humains

Le dynamisme démographique ainsi que la scolarisation rendue obligatoire dès l'âge de 3 ans en 2019 contribuent à l'augmentation des effectifs scolaires depuis 2013 : sur la période les effectifs de pré-élémentaires croissent de 21 %. Les établissements de l'académie de Guyane connaissent une progression de 15,6 % de leurs effectifs depuis cette date, hors enseignement supérieur. Face à cet afflux d'élèves supplémentaires, l'académie de Guyane augmente sa capacité d'accueil avec la construction de 22 écoles, cinq collèges et deux lycées en neuf ans.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'élèves inscrit a doublé entre 2013 et 2021.

Sur la période 2013-2022, les effectifs du Ministère de l'Éducation nationale, comprenant les enseignants et les agents administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance, hors enseignement supérieur, augmentent de 39 %.

Au regard de la progression des effectifs scolaires, l'Éducation nationale a déployé un ensemble de mesures (dédoublement des effectifs de CP et de CE1, limitation des effectifs par classe, etc.) visant à garantir un meilleur encadrement aux élèves. Ce besoin est d'autant plus important que 89 % des établissements (écoles et collèges) de la Guyane relèvent de l'éducation prioritaire renforcé.

Les moyens financiers s'ajustent à la hausse

Les dépenses du rectorat de Guyane s'élèvent à 684 millions en 2022, soit une progression de 45 % par rapport à 2014. La rémunération des enseignants est le premier poste de dépense, il représente 86 % du budget. L'augmentation porte en particulier sur la rémunération des enseignants du premier degré relevant du public (+57 % en 8 ans) dont les effectifs ont enregistré la plus forte évolution (+33 %). Cependant, le poste budgétaire ayant connu la plus forte évolution sur la même période est celui de la « Vie de l'élève » avec un doublement du budget qui y est consacré. Il représente désormais

11,3 % du budget contre 7,9 % en 2014. La dépense moyenne par élève s'établit à 7 719 euros en 2022 alors qu'elle était de 6 021 euros huit ans plus tôt.

Les résultats scolaires s'améliorent

En 2022, 9 065 diplômes sont délivrés dans l'Académie de Guyane, soit une progression de 26,8 % par rapport à 2013. Les résultats du baccalauréat montrent globalement les progrès réalisés en dépit des écarts qui demeurent avec les résultats nationaux. Parmi les 3 875 candidats inscrits au baccalauréat toutes séries confondues en 2022, 2 956 ont obtenu leur diplôme. La proportion de lauréats progresse ainsi de 31,5 points en neuf ans. Par ailleurs, le niveau scolaire des jeunes guyanais âgés de 18 à 24 ans est plus élevé qu'en 2013, répondant ainsi à deux défis majeurs pour l'éducation en Guyane : élever la qualité de la scolarisation et réduire le nombre de sorties précoces du système scolaire. ●

Maurice Bilonière, Gwénaëlle Taupe (Insee)

Sommaire

L'académie en bref	7
En Guyane, les effectifs scolaires progressent depuis 2013	7
Les effectifs du pré-élémentaire progressent de 21,2 % entre 2013 et 2022	7
Entre 2013 et 2022, 29 établissements supplémentaires ont été créés en Guyane	7
Entre 2013 et 2022, le nombre de diplômés augmente sauf dans la filière CAP	7
Pour la moitié des élèves du premier cycle, le parent de référence exerce une activité professionnelle	8
Les activités de l'Éducation nationale en Guyane	9
Les effectifs des personnels de l'Éducation nationale progressent plus rapidement que le nombre d'élèves	9
Les effectifs d'enseignants du premier degré public augmentent d'un tiers entre 2013 et 2022	9
Dans le premier degré, quatre enseignants sur cinq sont des femmes	10
Neuf élèves sur dix sont scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire renforcée	10
La proportion d'enfants scolarisés dès 3 ans augmente entre 2013 et 2020	11
La taille moyenne des classes de lycée progresse depuis 2013	11
Deux tiers des élèves du second cycle professionnel sont dans le cursus du baccalauréat	12
Un élève sur deux en formation d'apprentissage prépare un BTS ou un DUT	13
Le nombre de jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur augmente depuis 2013	14
Les dépenses pour l'éducation du rectorat de Guyane	16
Le rectorat augmente ses dépenses pour soutenir la hausse du nombre d'élèves et sa politique éducative	16
La dépense moyenne par élève du rectorat progresse de 28 % entre 2014 et 2022	16
Le budget des bourses et primes en 2022 augmente de 2,9 millions d'euros par rapport à 2014	16
La part du nombre de boursiers diminue en 2022 dans le second degré par rapport à 2018	17
Les résultats dans l'académie	18
Le nombre de bacheliers progresse de 31,5 % entre 2013 et 2022	18
Un bachelier sur deux est issu de la voie générale	18
Les filles sont majoritaires dans le second cycle général et technologique	18
Les inégalités à la réussite au baccalauréat entre catégories socioprofessionnelles persistent	19
Le niveau de diplôme augmente et les sorties aux faibles niveaux d'études diminuent	20
Un quart des jeunes ayant terminé leur cursus scolaire sont en emploi	21
Sources et définitions	23

En Guyane, les effectifs scolaires progressent depuis 2013

Tous niveaux scolaires confondus, 90 000 élèves fréquentent les écoles, collèges et lycées de l'académie de Guyane à la rentrée 2022. Ces établissements accueillent ainsi 12 146 élèves supplémentaires par rapport à 2013 (+15,6 %). L'académie de Guyane a augmenté sa capacité d'accueil en construisant 29 établissements supplémentaires dans le premier et second degré en 9 ans. Le nombre de diplômes délivrés s'élève à 9 065 en 2022, soit une progression de 26,8 % par rapport à 2013. Par ailleurs, quel que soit le niveau scolaire, la proportion des enfants ayant des parents sans activité professionnelle est élevée en 2022.

À la rentrée 2022, les établissements scolaires de la Guyane accueillent un total de 90 000 élèves hors enseignement supérieur dont 48 246 dans le premier degré, soit 53,6 % de l'effectif total. En neuf ans, 12 146 élèves supplémentaires fréquentent les écoles, collèges et lycées de l'académie, soit une progression de 15,6 % par rapport à 2013. L'augmentation des effectifs est plus prononcée dans le second degré, portée par le privé qui affiche une hausse de 33,5 % de ses effectifs en 9 ans.

Les effectifs du pré-élémentaire progressent de 21,2 % entre 2013 et 2022

Dans le premier degré, le nombre d'élèves inscrits en élémentaire (CP-CM2) augmente de 5,0 % en 9 ans, plus faiblement que le nombre d'élèves en pré-élémentaire (+21,2 %). Ce dernier niveau scolaire enregistre une augmentation continue de ses effectifs depuis 2018, en lien avec l'instauration de l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans, en vertu de l'article 11 de la loi « Pour une École de la confiance », à compter de la rentrée 2019 ► **figure 1**. Dans le second degré, la progression des effectifs d'élèves entre 2013 et 2022 (+19,9 %) est essentiellement portée par l'enseignement professionnel (+34,0 %) et l'enseignement général et technologique (+36,3 %).

À la rentrée 2021, 5 306 élèves sont inscrits dans l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 58,5 % par rapport à 2013.

Entre 2013 et 2022, 29 établissements supplémentaires ont été créés en Guyane

À la rentrée 2022, 186 écoles et groupes scolaires dans le premier degré accueillent les élèves de Guyane, soit 22 établissements de plus qu'en 2013 ► **figure 2**. Les écoles primaires représentent la moitié de ces nouveaux établissements, en lien avec

► 1. Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis

Année	en nombre					Évolution 2013-2022 (en %)
	2013	2019	2020	2021	2022	
Pré-élémentaire	15 277	16 169	16 416	17 335	18 513	21,2
CP-CM2	27 951	29 055	29 096	29 448	29 347	5,0
Spécialisé	443	356	114	375	386	-12,9
Total premier degré	43 671	45 580	45 626	47 158	48 246	10,5
Premier cycle	20 433	22 836	23 509	23 453	22 882	12,0
Second cycle professionnel	5 745	6 906	7 065	7 411	7 698	34,0
Second cycle général et technologique	5 567	6 712	7 009	7 244	7 588	36,3
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	1 221	1 192	1 134	1 208	1 371	12,3
Total second degré	32 966	37 646	38 717	39 316	39 539	19,9
Total Formation agricole	553	1 000	1 048	1 190	1 183	114,0
Total Apprentissage	663	733	997	1 030	1 031	55,5
Université	2 520	3 789	3 914	3 890	nd	nd
Formations Post-Bac hébergées dans un Lycée (CPGE, STS, ...)	596	658	854	908	928	55,7
Formations paramédicales	154	237	279	304	304	97,4
Formations Sanitaires et sociales	78	114	123	145	145	85,9
École de commerce	nd	52	63	59	61	nd
Total enseignement supérieur	3 348	4 850	5 233	5 306	nd	nd
Total général hors enseignement supérieur	77 853	84 959	86 388	88 694	89 999	15,6
Total général	81 201	89 809	91 621	94 000	nd	nd

Champ : Élèves scolarisés dans les écoles et établissements des secteurs public et privé sous contrat.

Sources : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

nd : non disponible

► 2. Évolution du nombre d'établissements du premier degré

Année	en nombre				
	2013	2019	2020	2021	2022
Enseignement public					
Maternelle	46	48	47	49	49
Primaire	52	60	61	61	62
Élémentaire	58	61	61	64	64
Total public	156	169	169	174	175
Enseignement privé					
Primaire	8	9	9	9	9
Élémentaire	0	2	2	2	2
Total privé	8	11	11	11	11
Total premier degré	164	180	180	185	186

Champ : Écoles des secteurs public et privé sous contrat.

Sources : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

l'augmentation des effectifs scolarisés des enfants âgés de 6 à 11 ans (+11,0 % de 2013 à 2020).

Dans le second degré, 54 établissements sont recensés en 2022 soit 7 de plus qu'en 2013 ► **figure 3**. Ainsi, la région comptabilise en 2022 : 37 collèges, 5 lycées généraux et technologiques, 9 lycées polyvalents et 3 lycées professionnels.

Entre 2013 et 2022, le nombre de diplômés augmente sauf dans la filière CAP

En 2022, le nombre de diplômes délivrés tous niveaux confondus augmente fortement par rapport à 2013 (+26,8 %). Ainsi, 8 742 élèves obtiennent un diplôme de l'enseignement secondaire en Guyane en 2022, soit 1 808 de plus qu'en 2013 ► **figure 4**. Les plus fortes

progressions s'observent au niveau du Brevet (+53,5 %) et du Baccalauréat général (+51,6 %). En revanche, la filière CAP (anciennement CAP-BEP) connaît une diminution du nombre de diplômés (-34,7 % en 9 ans). Cette évolution s'explique essentiellement par la forte diminution des effectifs inscrits dans la filière à partir de 2021 (-53,3 %) suite à la disparition du BEP au profit du baccalauréat professionnel. Néanmoins, cette filière affiche la plus forte évolution du taux de réussite : +8,9 points entre 2013 et 2022.

En parallèle, le taux de redoublement diminue pour toutes les classes du collège. Il a été divisé par trois en neuf ans pour les élèves de sixième (1,4 % en 2022 contre 4,3 % en 2013). Il baisse également pour les autres classes, mais plus modérément. En 2022, le taux de redoublement est de 1,2 % en cinquième, 1,5 % en quatrième et 2,7 % en troisième.

Pour la moitié des élèves du premier cycle, le parent de référence exerce une activité professionnelle

Parmi les élèves du premier cycle du second degré, 48,8 % sont des enfants dont le parent de référence [définition](#) est sans activité professionnelle [figure 5](#), comme en population générale en Guyane.

Pour les classes de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), cette part passe à 58,7 %.

Dans le second cycle professionnel, le parent de référence est sans activité professionnelle pour plus de la moitié des élèves (59,9 %) et ouvrier ou employé pour un cinquième (21,0 %). Les enfants dont le parent de référence est cadre ou exerçant une profession libérale (professions intellectuelles supérieures) représentent 1,7 % des effectifs du second cycle professionnel.

Au sein du second cycle général et technologique ces caractéristiques sont moins marquées, mais restent importantes. Ainsi, en première et terminale technologique, 39,7 % des élèves ont un parent de référence sans

► 3. Évolution du nombre d'établissements du second degré

Année	en nombre				
	2013	2019	2020	2021	2022
Enseignement public					
Collèges	29	31	31	31	31
Lycées généraux et technologiques	3	3	3	3	3
Lycées Polyvalents	5	8	8	8	8
Lycées Professionnels	5	2	2	2	3
Total public	42	44	44	44	45
Enseignement privé					
Collèges	3	5	6	6	6
Lycées généraux		1	1	1	1
Lycées généraux et technologiques	1	1	1	1	1
Lycées Polyvalents	1	1	1	1	1
Total privé	5	8	9	9	9
Total second degré	47	52	53	53	54

Champ : Établissements des secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

► 4. Évolution des diplômes délivrés

Année	en nombre				
	2013	2019	2020	2021	2022
Brevet					
Présents	4 019	5 127	5 792	5 680	5 846
Admis	3 091	3 923	4 883	4 626	4 745
Succès (en %)	76,9	76,5	84,3	81,4	81,2
CAP-BEP					
Présents	2 496	2 828	2 790	1 473	1 429
Admis	1 595	2 090	2 368	1 107	1 041
Succès (en %)	63,9	73,9	84,9	75,2	72,8
Baccalauréat général					
Présents	1 090	1 402	1 522	1 535	1 538
Admis	894	1 182	1 412	1 413	1 355
Succès (en %)	82,0	84,3	92,8	92,1	88,1
Baccalauréat technologique					
Présents	743	789	785	687	743
Admis	577	652	719	592	596
Succès (en %)	77,7	82,6	91,6	86,2	80,2
Baccalauréat professionnel					
Présents	1 180	1 554	1 516	1 596	1 594
Admis	777	1 124	1 311	1 204	1 005
Succès (en %)	65,8	72,3	86,5	75,4	63,0
Total admis	6 934	8 971	10 693	8 942	8 742

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

activité professionnelle contre 4,5 % ayant un parent cadre ou exerçant une profession libérale. Ces différences s'estompent en première et terminale générale, où la proportion d'élèves dont le parent de référence est sans activité professionnelle est de 28,6 % alors que 15,1 % des élèves ont un parent cadre ou exerçant une profession libérale.

Ces différences marquées dans le second cycle du second degré sont le reflet de

l'orientation des enfants en fonction de la catégorie socio-professionnelle de leurs parents. En effet, 86,4 % des enfants de cadres sont inscrits dans les filières générale et technologique contre 13,6 % dans la voie professionnelle. Pour les enfants dont le parent de référence est sans activité professionnelle le constat est inverse : 63,6 % sont dans la voie professionnelle et 36,4 % en général et technologique. ●

► 5. Élèves du second degré selon la catégorie socio-professionnelle de leurs parents à la rentrée en 2022

Catégorie socio-professionnelle	Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)		Total premier (cycle) y compris SEGPA et ULIS	Seconde générale et technologiques	Première et terminale générales	Première et terminale technologiques	Total Second Cycle Général et technologique	CAP et MC	BAC Pro	ULIS voie professionnelle	Total Second Cycle Professionnel
	ULIS	SEGPA									
Agriculteur exploitant	0,8	1,0	0,4	0,7	1,3	0,9	1,0	0,5	0,6	0,6	0,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,9	3,1	2,6	4,7	7,4	8,5	7,7	3,3	4,8	2,6	4,2
Cadre, profession intellectuelle supérieure	5,3	1,0	0,9	4,9	9,3	15,1	10,9	0,7	2,3	1,9	1,7
Employé	12,7	7,8	7,5	12,3	19,0	17,9	18,3	8,3	11,6	10,3	10,4
Ouvrier	7,4	7,1	7,9	7,4	10,7	12,3	12,2	10,0	11,0	12,3	10,6
Profession intermédiaire	7,1	4,5	2,3	6,8	11,3	12,2	11,2	2,8	5,4	5,8	4,5
Retraité	0,7	1,1	0,9	0,8	1,4	1,5	1,6	0,5	0,8	1,3	0,7
Sans activité professionnelle	48,0	59,5	58,7	48,8	36,8	28,6	33,8	66,5	56,1	59,4	59,9
Non renseigné	13,1	14,9	18,8	13,5	3,4	2,7	3,3	7,4	7,4	5,8	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : Élèves scolarisés dans les écoles et établissements des secteurs public et privé sous contrat, relevant du ministère de l'Éducation Nationale.

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

Les effectifs des personnels de l'Éducation nationale progressent plus rapidement que le nombre d'élèves

Les effectifs du Ministère de l'Éducation nationale en Guyane, hors enseignement supérieur, progressent de 39,3 % depuis 2013 pour s'établir à 9 481 personnes à la fin de l'année 2022. Dans le premier degré, quatre enseignants sur cinq sont des femmes et un enseignant sur deux dans le second degré. Parmi les écoliers et les collégiens, neuf élèves sur dix sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Les effectifs scolaires progressent entre 2013 et 2022. À l'âge de 3 ans, le taux de scolarisation augmente.

À la fin de l'année 2022, le Ministère de l'Éducation nationale emploie 9 481 personnes en Guyane hors enseignement supérieur ► **figure 1**. Cet effectif augmente de 39,3 % par rapport à 2013, alors que le nombre d'élève progresse de 15,6 %. Les enseignants du premier et du second degré des secteurs public et privé sous contrat représentent 75,4 % de l'ensemble du personnel de l'Éducation nationale, soit 7 145 personnes. En dix ans, la proportion d'enseignants dans l'effectif total de l'Éducation nationale diminue de 5,8 points en lien avec l'augmentation des effectifs des personnels « administratifs techniques, d'encadrement et de surveillance ». En effet, pour répondre aux politiques menées par l'éducation nationale concernant les établissements classés en REP+ (89,2 %) mais aussi à la forte croissance de la population scolaire (+12 146 élèves hors enseignement supérieur entre 2013 et 2022), leurs effectifs progressent de 69,8 % sur la période.

Les effectifs d'enseignants du premier degré public augmentent d'un tiers entre 2013 et 2022

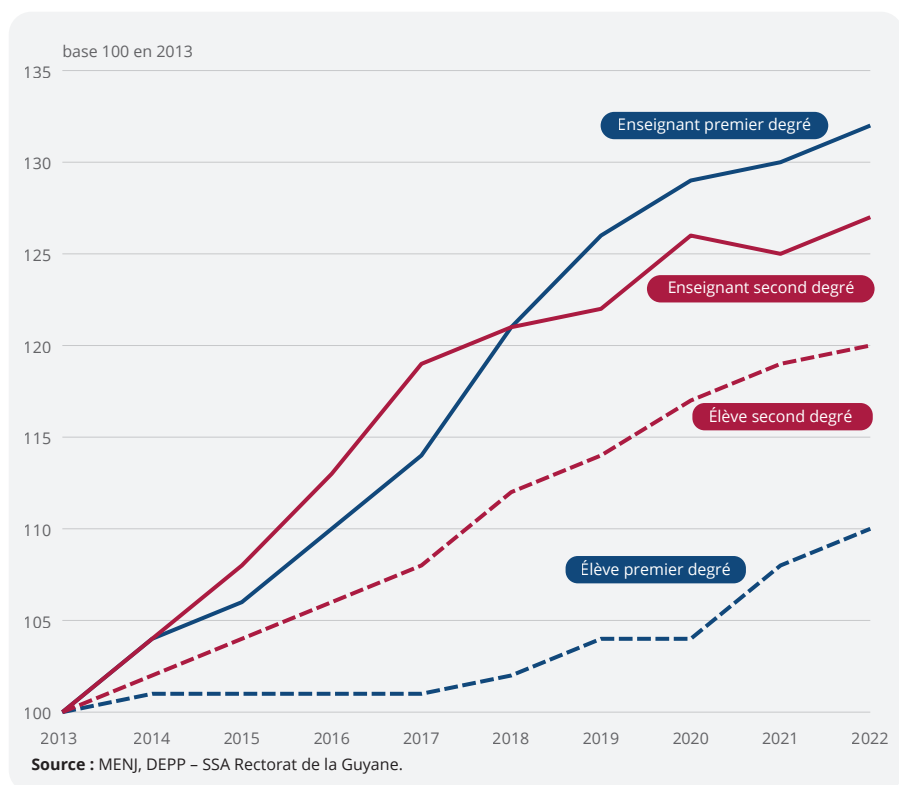
En 2022, 3 552 enseignants exercent dans le premier degré public soit l'effectif le plus élevé tous niveaux confondus. L'effectif des enseignants de ce niveau scolaire est celui qui progresse le plus entre 2013 et 2022 (+32,7 %). Dans les établissements publics, au rectorat ou en circonscription ► **définition**, travaillent 2 114 agents administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance, dont 1 306 assistants d'éducation. Leur effectif augmente de 130 % par rapport à 2013. L'ensemble de ces personnels contribue directement ou indirectement à la formation d'environ 90 000 élèves du premier et second degré relevant du Ministère de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur) au cours de l'année scolaire 2022-2023.

► 1. Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur)

Année	Enseignants			Administratifs, Techniques, Encadrement et surveillance	Apprentis et contractuels alternants	Total	Part des enseignants (en %)
	Public	Privé	Total				
2013	5 205	322	5 527	1 245	33	6 805	81,2
2014	5 399	336	5 735	1 267	33	7 035	81,5
2015	5 542	355	5 897	1 244	152	7 293	80,9
2016	5 820	358	6 178	1 454	174	7 806	79,1
2017	6 075	372	6 447	1 547	350	8 344	77,3
2018	6 307	373	6 680	1 837	322	8 839	75,6
2019	6 482	380	6 862	1 937	294	9 093	75,5
2020	6 646	389	7 035	2 021	194	9 250	76,1
2021	6 659	389	7 048	2 118	126	9 292	75,9
2022	6 756	389	7 145	2 114	222	9 481	75,4
Évolution 2013-2022 (en %)	29,8	20,8	29,3	69,8	527,7	39,3	//

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

► 2. Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants



Les effectifs d'enseignants augmentent plus rapidement que les effectifs d'élèves quel que soit le degré scolaire, même si la hausse est plus marquée dans le premier degré (+32,0 % depuis 2013 contre +27,0 % pour le second degré). Cette évolution résulte de différentes politiques menées par l'Éducation nationale en termes de dédoublement des classes de CP et de CE1 et de limitations des effectifs par classe dans le premier et le second degré afin d'améliorer l'encadrement des élèves. Sur la même période, les effectifs d'élèves augmentent de 10,0 % dans le premier degré et de 20,0 % dans le second degré

► **figure 2.**

Dans le premier degré, quatre enseignants sur cinq sont des femmes

Parmi les 3 552 enseignants exerçant dans le premier degré public pour l'année scolaire 2022-2023, 3 184 sont titulaires ou assimilés (89,6 %) et 2 757 sont des femmes (77,6 %) ► **figure 3.** Sur la même période, le premier degré privé compte 142 enseignants. La proportion du personnel titulaire est plus faible (71,1 %) et la proportion de femmes (80,3 %) plus forte que dans le premier degré public.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 3 204 enseignants ► **figure 4.** Parmi eux, 2 262 sont titulaires ou assimilés (70,6 %) et 47,2 % sont des femmes. Dans les établissements privés sous contrat, les femmes sont plus nombreuses (57,9 % des effectifs). En revanche, les titulaires ou assimilés sont moins nombreux et leur part diminue continuellement depuis 2013 (-21 points sur la période).

Si la population enseignante du premier degré est plus féminisée que dans le second degré, elle est également plus jeune dans l'enseignement public : 13,1 % des enseignants ont plus de 55 ans contre 19,6 % dans le second degré. C'est l'inverse dans le secteur privé (respectivement 20,3 % contre 15,3 %).

Neuf élèves sur dix sont scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire renforcée

Parmi les 223 écoles et collèges en Guyane, 169 écoles et 30 collèges, tous publics, relèvent de l'éducation prioritaire renforcée (REP +) soit 89,2 % des établissements. Ils accueillent 43 247 écoliers et 21 452 collégiens. Ainsi, à la rentrée 2022, 90,0 % des écoliers et 88,3 % des collégiens de l'académie sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire ► **figure 5.**

► 3. Répartition des effectifs des personnels du premier degré de l'Éducation nationale

Année	Public			Privé		
	Enseignants (en nombre)	Part des femmes	Part des titulaires	Enseignants (en nombre)	Part des femmes	Part des titulaires
2013	2 677	73,1	90,3	131	81,7	77,1
2014	2 783	73,9	93,0	133	80,5	80,5
2015	2 829	74,4	92,9	141	83,7	76,6
2016	2 953	75,4	89,2	140	84,3	78,6
2017	3 053	76,0	87,9	151	85,4	72,2
2018	3 239	77,0	86,1	151	82,8	72,2
2019	3 405	77,4	84,5	147	81,6	77,6
2020	3 476	77,8	87,9	146	81,5	79,5
2021	3 508	77,6	90,3	143	81,8	75,5
2022	3 552	77,6	89,6	142	80,3	71,1

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

► 4. Répartition des effectifs des personnels du second degré de l'Éducation nationale

Année	Public			Privé		
	Enseignants (en nombre)	Part des femmes	Part des titulaires	Enseignants (en nombre)	Part des femmes	Part des titulaires
2013	2 528	46,2	67,6	191	57,1	68,6
2014	2 616	46,6	67,0	203	58,1	59,6
2015	2 713	46,5	66,2	214	58,9	54,2
2016	2 867	47,0	66,6	218	59,2	54,1
2017	3 022	47,0	66,5	221	56,6	52,9
2018	3 068	47,2	67,7	222	55,0	49,5
2019	3 077	47,0	70,0	233	56,7	48,5
2020	3 170	46,5	71,9	243	56,4	48,1
2021	3 151	46,3	73,2	246	58,9	48,8
2022	3 204	47,2	70,6	247	57,9	47,8

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

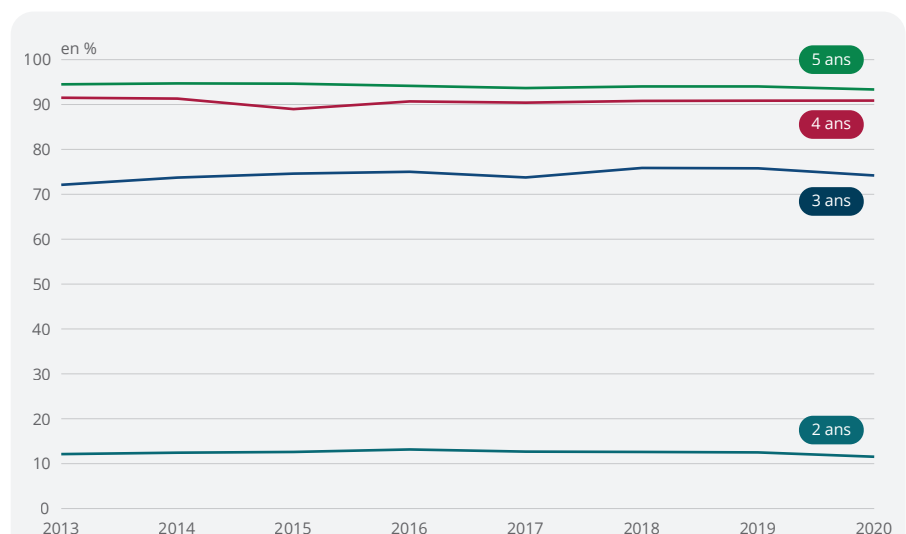
► 5. Répartition des établissements et des effectifs selon l'appartenance à l'éducation prioritaire en 2022

	Public		Privé	
	REP +*	Hors éducation prioritaire	REP +	Hors éducation prioritaire
Nombre d'écoles	169	6	0	11
Nombre d'écoliers	43 247	1 711	//	3 105
Part d'écoliers (en %)	90,0	3,5	//	6,5
Nombre de collèges	30	1	0	6
Nombre de collégiens	21 452	926	//	1 926
Part de collégiens (en %)	88,3	3,8	0	7,9

* Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcée.

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

► 6. Taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans en Guyane



Source : Insee, recensement de la population, exploitation principale.

Trois collégiens sur cinq inscrits dans un établissement en REP + ont des parents ouvriers ou inactifs contre un collégien sur deux hors éducation prioritaire. En Guyane, la proportion d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs dans le second degré en REP + est supérieure de dix points à la moyenne de la France entière.

La proportion d'enfants scolarisés dès 3 ans augmente entre 2013 et 2020

Les dernières années se caractérisent par l'augmentation du taux de scolarisation ► **définition** des élèves de 3 ans : il s'établit à 74,2 % en 2020 contre 72,1 % en 2013 ► **figure 6**, en lien avec l'obligation de scolarisation dès 3 ans depuis 2019. Cette évolution a aussi été rendue possible par l'ouverture de cinq classes de proximité en 2019 qui évitent l'utilisation des pirogues pour se rendre à l'école : Sparwine (devenue une école), village Favard (Roura), Beli kampoe et Boniville (Grand-Santi), Anaola Ondo et Patience (Apatou). Les taux de scolarisation à l'âge de 3 ans demeurent toutefois inférieurs à ceux observés dans l'ensemble de la France depuis le milieu des années 1990 (99,0 %). Le taux de scolarisation progresse avec l'âge : en 2020, 90,9 % des enfants de 4 ans sont scolarisés, 93,3 % à l'âge de 5 ans.

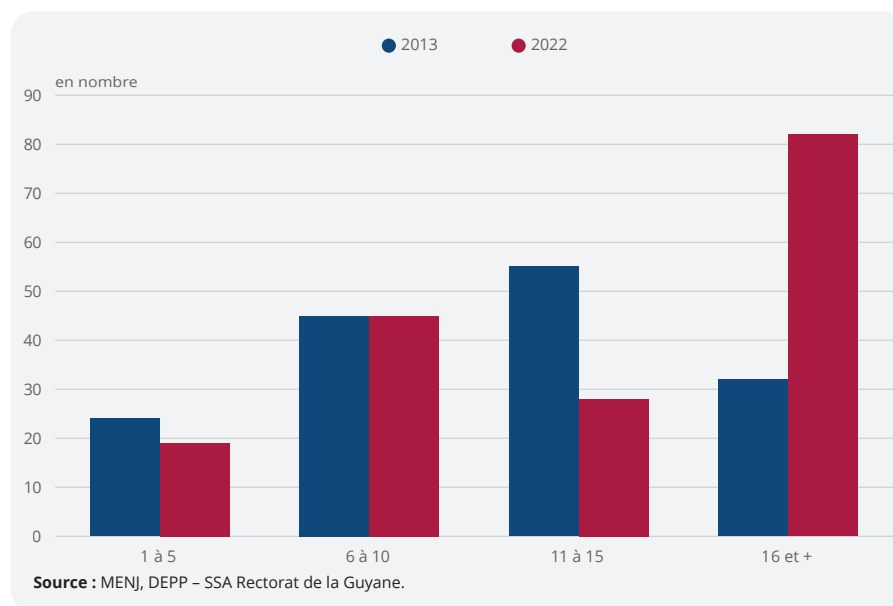
Entre 2013 et 2022, 18 nouvelles écoles sont sorties de terre pour le secteur public. Au cours de cette période, la répartition des écoles selon le nombre de classes se modifie « vers le haut » : diminution du nombre d'écoles de 5 classes ou moins et nette augmentation du nombre d'écoles de 16 classes ou plus ► **figure 7**. Les élèves du premier degré public sont accueillis au sein de 2 481 classes dont 83 % se situent dans des écoles de 11 classes ou plus. En école élémentaire, l'effectif moyen des classes est de 23 élèves et en maternelle de 16 élèves.

L'encadrement des élèves progresse depuis 2013. Ainsi, le nombre de postes pour 100 élèves du premier degré augmente sur la période 2013-2020 ► **figure 8** avant de connaître une diminution en 2021 et 2022 où il atteint la valeur de 7,9. Néanmoins, il reste supérieur au ratio national qui s'établit à 6,4 postes pour 100 élèves en 2022.

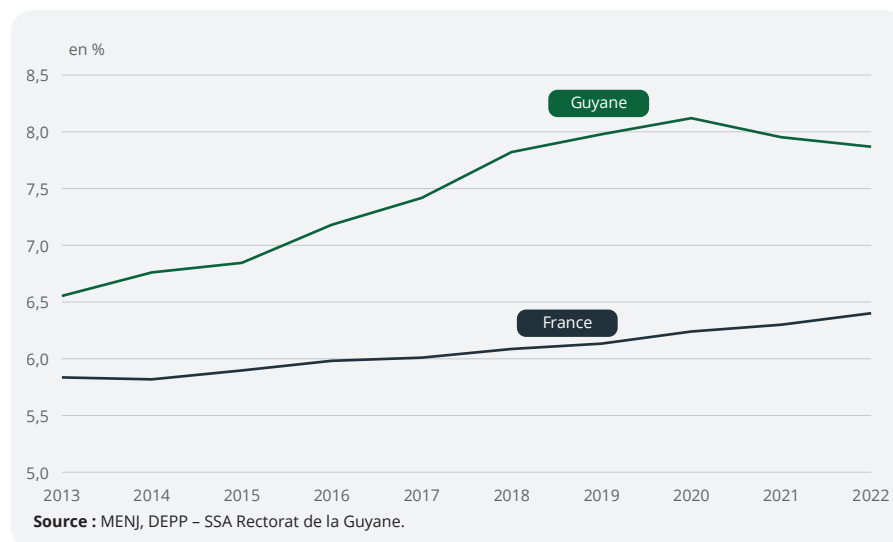
La taille moyenne des classes de lycée progresse depuis 2013

La taille moyenne des classes reste relativement stable dans tous les cycles du second degré depuis 2013, même si

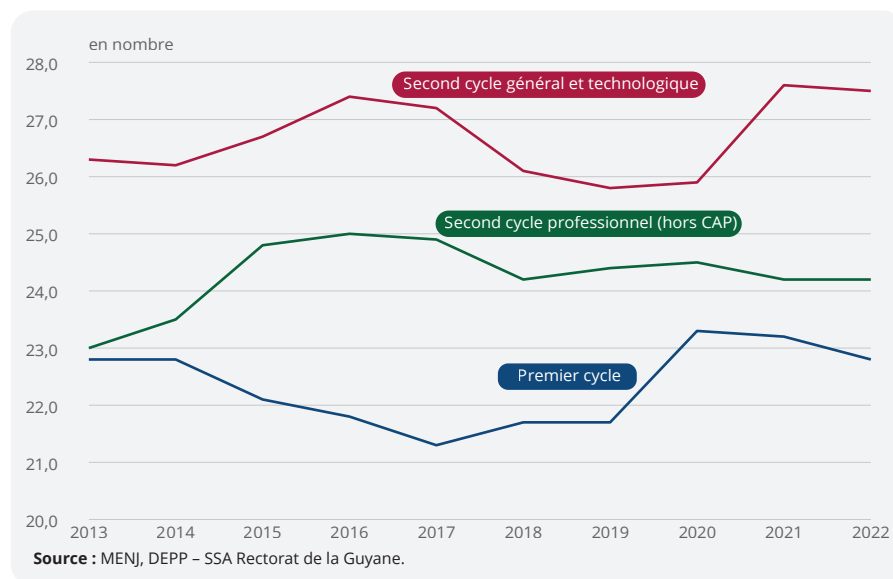
► 7. Répartition des écoles selon leur nombre de classes



► 8. Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public



► 9. Évolution du nombre moyen d'élèves par classe



les classes de lycée relevant du second cycle général et technologique se sont légèrement alourdies, passant de 26,3 à 27,5 élèves par classe en dix ans ► **figure 9**. Cela reste toutefois inférieur à la moyenne en France (30,2 élèves par classe). La taille moyenne des classes du premier cycle (22,8 élèves par classe) reste aussi en dessous du niveau national (25,9 élèves par classe). En revanche, pour les classes relevant du second cycle professionnel (hors CAP), la taille moyenne est plus élevée dans l'académie qu'ailleurs en France (24,2 élèves par classe contre 19,7).

Sur les 6 444 élèves qui étaient inscrits en classe de troisième l'année précédente, 44,3 % d'entre eux continuent à la rentrée scolaire 2022-2023 en seconde générale et technologique alors que 47,0 % s'engagent en second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti ► **figure 10**. L'intérêt pour la voie professionnelle est toujours grand en Guyane, avec la moitié des poursuites d'études après la troisième contre un quart au niveau national. Néanmoins, l'écart entre la poursuite en voie générale et en voie professionnelle passe de 9,0 points en 2013 à 2,7 points en 2022.

En 2022, 41,3 % des élèves inscrits en terminale dans un établissement préparent un baccalauréat général, 38,8 % un baccalauréat professionnel et 19,9 % un baccalauréat technologique ► **figure 11**. Depuis 2013, la voie générale se développe au détriment des séries technologiques.

Au sein des établissements publics du second degré, 6 592 élèves sont demi-pensionnaires dont 4 696 collégiens et 1 896 lycéens, soit respectivement 19,3 % et 11,8 % des effectifs (2 110 élèves supplémentaires depuis 2013). La part des collégiens demi-pensionnaires augmente de 5,8 points, tandis que celle des lycéens diminue (-2,6 points) sur la période. Les effectifs en internat sont très faibles et diminuent depuis 2013 quel que soit le type d'établissement ce qui est lié à la construction de collèges ou de lycées « de proximité ».

Deux tiers des élèves du second cycle professionnel sont dans le cursus du baccalauréat

À la rentrée 2022, 7 588 élèves sont scolarisés dans le second cycle professionnel soit 1 843 élèves de plus qu'en 2013 ► **figure 12**. Parmi eux, un tiers prépare un CAP et deux tiers sont inscrits en baccalauréat professionnel. Cette répartition est relativement stable sur la période 2013-

► 10. Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (yc SEGPA et agricole)

Inscription l'année suivante	2012	2018	2019	2020	2021
Seconde générale et technologique	40,5	42,5	43,4	44,2	44,3
Second cycle professionnel	49,5	46,0	46,5	46,4	47,0
- Seconde professionnelle	nd	22,2	22,0	21,9	23,1
- CAP et assimilés	23,3	19,3	19,5	19,3	19,7
- Formation agricole	nd	4,4	5,0	5,2	4,2
Maintien en 1 ^{er} cycle	3,3	4,5	5,3	4,1	2,9
Autres	6,7	7,0	4,8	5,3	5,8
Inscrits en troisième (en nombre)	4 541	5 764	6 087	6 337	6 444

Lecture : En 2021, parmi les 6 444 collégiens inscrits en troisième, 44,3 % ont poursuivi en seconde générale et technologique l'année suivante.

nd : Non disponible.

Sources : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

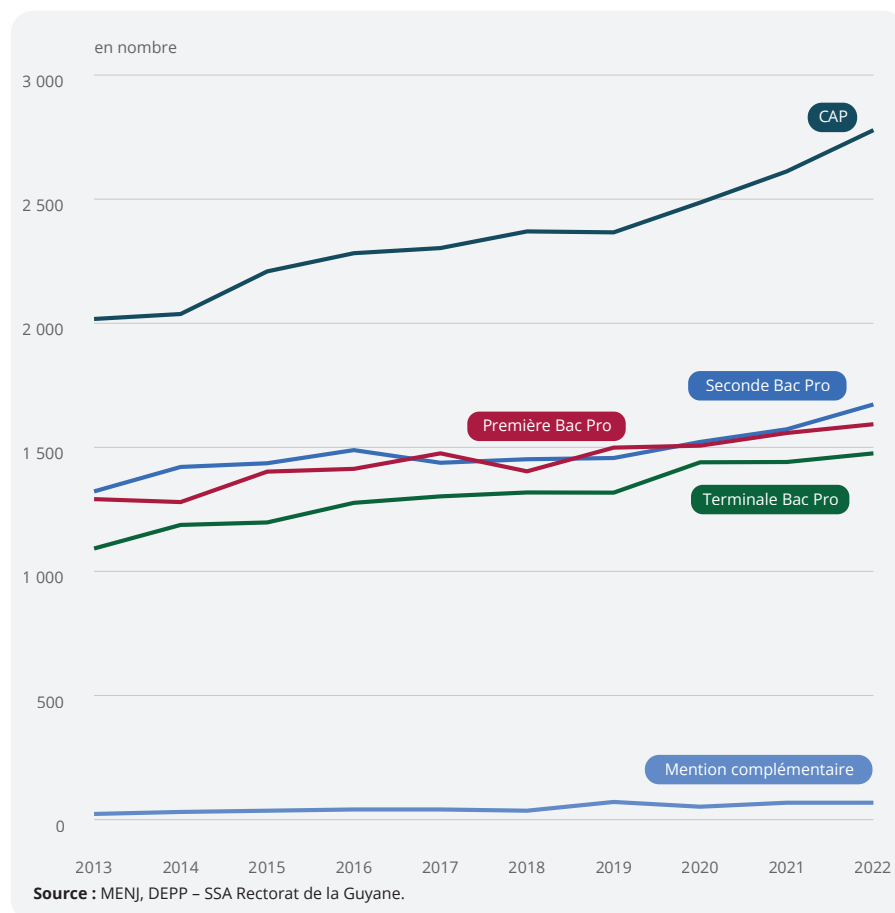
► 11. Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

Année	2013		2017		2022	
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)
Bacs généraux	1 040	37,7	1 243	38,1	1 570	41,3
Bacs technologiques	626	22,7	717	22,0	756	19,9
Bacs professionnels	1 092	39,6	1 302	39,9	1 476	38,8
Ensemble	2 758	100,0	3 262	100,0	3 802	100,0

Champ : Élèves des établissements publics et privés sous contrat relevant du MENJ.

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

► 12. Évolution des effectifs du second cycle professionnel



2022. Les élèves faisant le choix de la voie professionnelle sont deux fois plus souvent en CAP qu'au niveau national (36,7 % contre 17,5 %).

Les lycées professionnels et section d'enseignement professionnel des

lycées polyvalents de Guyane préparent 2 778 jeunes à un CAP et 4 742 à un baccalauréat professionnel en 2022.

En CAP, la répartition entre secteurs de formation est de 57,9 % pour la

► 13. Répartition des élèves préparant un CAP, un bac professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2022

Groupe de spécialité de formation	CAP			Bac professionnel			en %
	Effectifs (en nombre)	Part	Part des filles	Effectifs (en nombre)	Part	Part des filles	
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	246	8,9	49,2	139	2,8	43,9	
Bâtiment : construction et couverture	78	2,8	3,8	105	2,2	9,5	
Bâtiment : finitions	355	12,8	13,2	103	2,2	18,4	
Électricité, électronique	152	5,5	2,6	255	5,4	2,0	
Énergie, génie climatique	//	//	//	27	0,6	//	
Habillement	102	3,7	93,1	126	2,7	88,9	
Mines et carrières, génie civil, topographie	21	0,8	9,5	24	0,5	29,2	
Moteurs et mécanique auto	220	7,9	3,2	221	4,7	4,1	
Spécialités pluritechnologiques des transformations	26	0,9	34,6	25	0,5	32,0	
Spécialités pluritechnologiques genie civil, construction, bois	119	4,3	2,5	245	5,2	35,1	
Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	//	//	//	34	0,7	91,2	
Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	//	//	//	44	0,9	2,3	
Structures métalliques	74	2,7	5,4	37	0,8	8,1	
Technologies de commandes des transformations industrielles	//	//	//	61	1,3	11,5	
Technologie industrielles fondamentales	95	3,4	43,2	256	5,4	8,6	
Travail du bois et de l'ameublement	120	4,2	2,5	201	4,2	10,0	
Total spécialités de la production	1 608	57,9	21,1	1 903	40,1	21,1	
Accueil, hôtellerie, tourisme	244	8,8	76,6	100	2,1	67,0	
Commerce, vente	521	18,8	55,1	1 120	23,6	62,9	
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	99	3,5	51,5	122	2,5	50,0	
Sécurité des biens et des personnes	28	1,0	39,3	102	2,2	45,1	
Spécialités plurivalentes des services	5	0,2	0,0	671	14,2	67,7	
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	//	//	//	601	12,7	91,2	
Techniques de l'image, du son, spectacle	//	//	//	38	0,8	44,7	
Techniques de l'imprimerie et de l'édition	12	0,4	25,0	//	//	//	
Transport, manutention, magasinage	28	1,0	14,3	85	1,8	28,2	
Travail social	233	8,4	86,3	//	//	//	
Total spécialités des services	1 170	42,1	63,6	2 839	59,9	67,7	
Ensemble	2 778	100	26,8	4 742	100,0	49,0	

Source : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane.

production et 42,1 % pour les services ► **figure 13**. Six spécialités concentrent deux tiers des élèves : « commerce, vente », « bâtiment : finitions », « agro-alimentaire, alimentation, cuisine », « accueil, hôtellerie, tourisme », « travail social » et « moteurs et mécanique automobile ». Le choix de la spécialité reste fortement influencé par le sexe de l'élève : 63,6 % des élèves des CAP relevant du secteur des services sont des filles (91,0 % en 2013) alors que ces dernières représentent seulement un élève sur cinq des CAP du secteur de la production.

En baccalauréat professionnel, la répartition entre les deux secteurs de formation est inversée par rapport au CAP : 40,1 % pour la production et 59,9 % pour les services. Trois spécialités regroupent la moitié des élèves : « commerce, vente », « spécialités plurivalentes des services » et « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ». Dans les spécialités des services, deux tiers des élèves sont des filles. Elles sont une sur cinq dans la production.

Un élève sur deux en formation d'apprentissage prépare un BTS ou un DUT

À la rentrée 2022, 1 081 apprentis sont inscrits dans les établissements scolaires de Guyane, en augmentation de 53,9 %

► 14. Répartition des apprentis par niveau selon l'organisme gestionnaire en 2022-2023

Niveau	en nombre					Total
	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7-8	
Chambre des métiers	204	29	//	//	//	233
Chambre de commerce et d'industrie	//	//	252	59	//	311
EPLÉ ¹ - CFA Éducation nationale	14	81	67	11	//	173
EPLÉFPA ²	7	//	30	//	//	37
Organismes de formations - CFA	62	97	148	12	8	327
Total	287	207	497	82	8	1 081

¹ Établissement public local d'enseignement.

² Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Sources : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

par rapport à 2013 ► **figure 14**. Les organismes de formation (CFA) comptabilisent les effectifs les plus importants (30,2 %) suivi de la chambre de commerce et d'industrie de Guyane. Cette dernière concentre plus d'un quart des apprentis (28,8 %). Deux jeunes en apprentissage sur dix relèvent de la chambre des métiers et de l'artisanat de Guyane et un sur cinq est rattaché au CFA Éducation nationale.

Le BTS et le DUT au niveau 5 ► **définition** sont les diplômes le plus souvent préparés puisqu'ils regroupent 45,9 % de l'ensemble des apprentis, soit 497 jeunes. Par ailleurs 287 jeunes préparent en apprentissage un CAP au niveau 3 de formation et 207 apprentis se forment à un diplôme de niveau 4. Sur la période 2013-2022, le nombre d'élèves inscrits en CAP se réduit globalement au profit des élèves inscrits en BTS et DUT ► **figure 15**.

À l'exception du niveau 3 de formation où les garçons sont majoritaires (62,0 %), la proportion des filles dans l'ensemble des effectifs est supérieure pour tous les niveaux en 2022 ► **figure 16**. Elles s'orientent plus fréquemment vers les spécialités de service. Le niveau 5 (BTS, DUT) où les spécialités des services regroupent 91,1 % des apprentis inscrits pour ce niveau affiche ainsi une majorité de filles (58,1 %).

Les garçons s'orientent plus volontiers vers les spécialités de production. Quel que soit le niveau, la proportion de garçons inscrits dans les spécialités de production est supérieure à celle des filles. Quel que soit le sexe, la part des apprentis dans les spécialités de production est globalement inférieure à celle des spécialités de services.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage reste faible

dans l'académie. En 2022, les apprentis représentent 0,7 % des jeunes de 15 à 19 ans chez les filles et 1,1 % chez les garçons (respectivement 4,5 % et 9,5 % en France entière). Le poids de l'emploi public en Guyane (44,0 % contre 22 % en France entière) réduit le nombre d'entreprises privées disponibles pour accueillir les apprentis pour certains métiers. Par ailleurs, la part des femmes apprenties en Guyane augmente depuis 2013, tandis que celle des hommes est stable. Pour l'ensemble de la France, quel que soit le sexe, la part augmente.

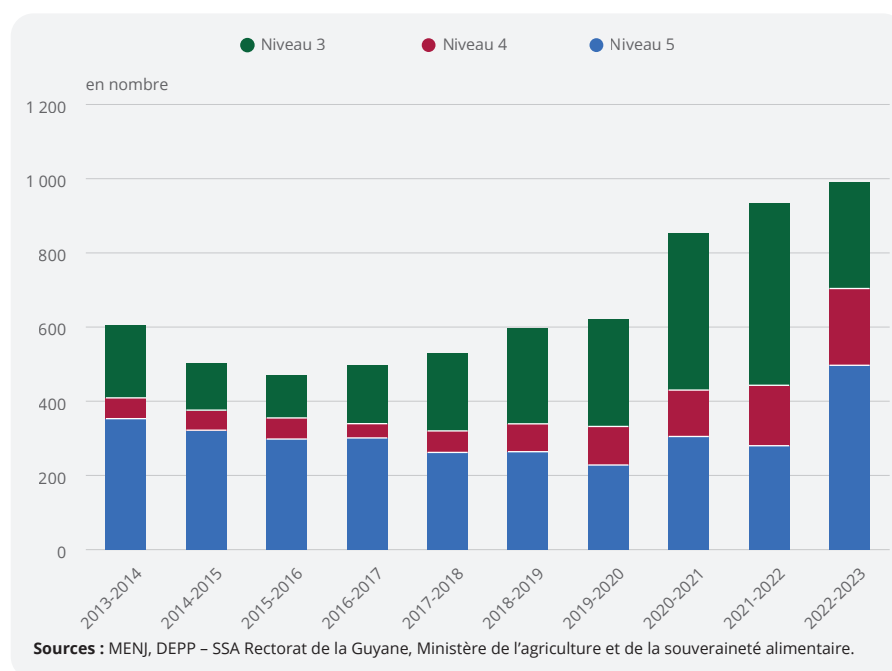
Le nombre de jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur augmente depuis 2013

Sur les 2 397 bacheliers de juillet 2021, des filières générale, technologique ou professionnel, 67,5 % s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur, soit 1 point de plus qu'en 2013 ► **figure 17**. Les bacheliers généraux sont les plus nombreux à poursuivre dans l'enseignement supérieur : 86,6 % font ce choix (94,0 % en France entière). La part des bacheliers technologiques qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 74,5 % en 2021, celle des bacheliers professionnels est de 41,8 %, en augmentation de 6 points par rapport à 2013.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux : trois élèves sur cinq optent pour une inscription à l'université. À la rentrée 2021, 14,8 % des bacheliers généraux s'orientent vers les filières professionnelles courtes (IUT, STS). L'orientation en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) concerne 5,6 % des bacheliers généraux, ce qui est inférieur au niveau national (9,9 %). Les bacheliers de la filière technologique s'orientent vers les filières professionnelles courtes (38,5 %) notamment en sciences et technologies des services (STS) (29,4 %). Sur l'ensemble du territoire national, 53,9 % des bacheliers technologiques poursuivent leurs études vers les filières professionnelles courtes. En Guyane, ils sont également nombreux à s'inscrire dans les disciplines générales de l'université (32,6 %).

Les bacheliers professionnels sont nombreux à s'inscrire en STS (23,4 %) et à l'université (17,1 %). Les inscriptions à l'université des bacheliers professionnels sont quatre fois plus élevées dans l'académie qu'au niveau national (4,7 %). Parmi les bacheliers poursuivant à l'université, en STS ou CPGE, 61,1 % font le choix de rester dans l'académie pour débiter leurs

► 15. Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation



► 16. Part des apprentis et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2022

Niveau	Services			Production			Ensemble	
	Fille	Garçon	Effectifs (en nombre)	Fille	Garçon	Effectifs (en nombre)	Fille	Garçon
Niveau 3	65,1	34,9	146	9,9	90,1	141	38,0	62,0
Niveau 4	66,3	33,7	175	6,3	93,8	32	57,0	43,0
Niveau 5	63,1	36,9	453	6,8	93,2	44	58,1	41,9
Niveau 6	54,9	45,1	82	//	//	//	54,9	45,1
Niveau 7	87,5	12,5	8	//	//	//	87,5	12,5

Sources : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

► 17. Évolution des taux d'inscription immédiate dans l'enseignement supérieur

Baccalauréat	Enseignement	2013	2020	2021	2022
Bac général	Université hors IUT	58,5	57,1	57,8	nd
	IUT	6,3	4,2	5,4	nd
	CPGE	7,3	5,5	5,6	4,6
	STS	7,8	12,2	9,4	9,9
	Autres formations	7,1	10,4	8,4	8,9
	Total	87,0	89,4	86,6	nd
Bac technologique	Université hors IUT	35,2	39,1	32,6	nd
	IUT	7,6	6,0	9,1	nd
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	31,0	28,1	29,4	35,4
	Autres formations	2,5	4,5	3,4	3,9
	Total	76,3	77,7	74,5	nd
Bac professionnel	Université hors IUT	16,9	19,2	17,1	nd
	IUT	1,5	0,1	0,4	nd
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	16,9	19,3	23,4	27,0
	Autres formations	0,3	0,7	0,9	1,0
	Total	35,6	39,3	41,8	nd
Ensemble tous bacs	Université hors IUT	38,1	38,9	37,9	nd
	IUT	5,0	3,0	4,2	nd
	CPGE	2,9	2,3	2,5	2,1
	STS	16,9	18,2	18,3	20,9
	Autres formations	3,6	5,5	4,6	5,2
	Total	66,5	67,9	67,5	nd

nd : Non disponible.
Sources : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche-Parcoursup-Traitement SIES.

études supérieures alors que 38,9 % poursuivent leurs études dans une autre académie en France. Les bacheliers aspirant à suivre une préparation aux grandes écoles s'inscrivent de moins en moins dans un établissement de l'académie (53,4 %, -3 points par rapport à 2013). Ceux souhaitant poursuivre en STS dans le secteur public et hors apprentissage sont deux tiers à s'inscrire dans un établissement de formation de l'académie.

À la rentrée 2021, 5 306 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en Guyane ► **figure 18**. La population étudiante de l'académie augmente ainsi de 54,8 % par rapport à la rentrée 2014. Cette hausse est notamment marquée dans les formations des professionnels de santé (84,8 %).

L'université de Guyane accueille 3 890 étudiants en 2021, soit 73,3 % des étudiants de l'enseignement supérieur.

Si les effectifs baissent par rapport à 2020, ils restent très supérieurs à 2014 (+54,1, %), année de création de l'Université de Guyane. La filière « lettres, sciences humaines » est la plus attractive avec 1 508 inscrits, soit 38,8 % des universitaires. Vient ensuite la filière « économie, AES » avec 27,8 % des étudiants, des effectifs multipliés par trois depuis 2014. L'IUT de Kourou regroupe quant à lui 4,2 % des effectifs d'étudiants, en baisse de 30,1 % sur la même période. ●

► 18. Évolution des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur

Année	en nombre								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Université	2 524	2 840	3 302	3 297	3 601	3 789	3 914	3 890	nd
dont IUT	236	146	177	182	183	194	173	165	nd
STS	536	610	586	615	625	529	675	716	750
CPGE	75	67	72	74	63	58	72	71	75
Formations professionnelles de santé*	243	261	61	247	250	351	402	449	449
Autres dont :	50	61	67	116	113	123	170	180	164
Autres formations post-bac hébergées dans un lycée (DGC....)	50	61	67	69	56	71	107	121	103
École de commerce	//	//	//	47	57	52	63	59	61
Total des inscrits	3 428	3 839	4 088	4 349	4 652	4 850	5 233	5 306	nd
Part de l'université (en %)	73,6	73,0	80,8	75,8	77,4	78,1	74,8	73,3	nd

* Formations paramédicales, formations Sanitaires et sociales.

nd : Non disponible.

Sources : MENJ, DEPP - SSA Rectorat de la Guyane, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche-Parcoursup-Traitement SIES.

Le rectorat augmente ses dépenses pour soutenir la hausse du nombre d'élèves et sa politique éducative

Entre 2014 et 2022, les dépenses pour l'éducation du rectorat de Guyane progressent de 45,2 % (hors dépenses des communes et de la Collectivité Territoriale de Guyane). L'accent est mis sur la rémunération des enseignants dans le premier et second degré. La dépense moyenne s'établit à 7 719 euros courants par élève en 2022, soit une progression de 28,2 % depuis 2014. Le budget consacré pour les bourses et primes des élèves du second degré public et privé s'élève à 10,5 millions d'euros courants en 2022 (+2,9 millions d'euros courants par rapport à 2014).

Les effectifs de personnels augmentent ces dernières années pour répondre aux objectifs de la politique éducative et à la hausse de la population scolaire. À la rentrée 2022, 7 145 enseignants exercent dans le premier ou second degré en Guyane ; ils sont 39,3 % de plus qu'en 2013. L'évolution des moyens est également d'ordre financier. En 2022, les dépenses pour l'éducation réalisées par le rectorat de Guyane s'élèvent à 684 millions d'euros courants. Ces dépenses augmentent de 45,2 % entre 2014 et 2022.

La dépense moyenne par élève du rectorat progresse de 28 % entre 2014 et 2022

La dépense moyenne par élève croît sans discontinuer, passant de 6 021 euros courants en 2014 à 7 719 euros courants en 2022, soit une progression de 28,2 % sur la période. La hausse de la dépense moyenne par élève est plus forte dans le premier degré du public que dans le second degré public. Elle passe ainsi de 4 066 euros à 5 830 euros dans le premier degré (+43,4 %) et de 7 246 euros à 8 040 euros dans le second degré (+11,0 %).

Les dépenses relevant du budget opérationnel de programme (BOP) « Vie de l'élève » qui regroupent les bourses des collèges et lycées, les subventions de santé scolaire ou encore les crédits de formation de personnels connaissent la plus forte augmentation (+107,8 %) sur la période 2014-2022 ► **figure 1**. Les BOP de rémunérations des enseignants progressent tous, en particulier celui de l'« Enseignement scolaire public du premier degré » qui est le second poste à connaître la plus forte évolution sur la période 2014-2022 (+57,2 %). En revanche, les dépenses du BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale » incluant la rémunération de tous les personnels administratifs, les crédits affectés à l'immobilier, les frais de déplacement, les crédits affectés aux examens et concours, etc. affichent la plus faible progression (+8,5 %). Plus globalement, depuis 2017 les dépenses ont nettement progressé en lien avec la mise en place de différents dispositifs tels que le dédoublement des classes de CP en réseaux d'éducation prioritaire, les « Devoirs faits » au collège ou encore la dématérialisation des demandes de bourses de collège de l'enseignement public.

Les rémunérations de personnels constituent la quasi-totalité des dépenses de l'enseignement scolaire. Dans le premier degré public, 72 % de ces dépenses sont dédiées à l'enseignement dont 51 % pour le niveau élémentaire. D'autres dépenses concernent le remplacement des personnels enseignants (8,7 %), les besoins éducatifs particuliers (8,4 %) ou encore la formation des personnels enseignants (4,1 %). Dans le second degré, les dépenses consacrées à l'enseignement atteignent 74 % dont 38 % au collège. Le pilotage, l'administration et l'encadrement pédagogique (9,8 %), le remplacement des personnels enseignants (7,8 %) et les besoins éducatifs particuliers (5,1 %) sont trois autres postes de dépenses élevés. Dans l'académie, le dispositif de majoration de 40 % de la rémunération des fonctionnaires accentue le poids des dépenses de personnels dans le budget.

Le budget des bourses et primes en 2022 augmente de 2,9 millions d'euros par rapport à 2014

L'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré

► 1. Dépenses pour l'éducation du MENJ

Unité opérationnelle	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	en milliers d'euros	
										Évolution 2014-2022 (en %)	
Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degré	18 013	18 680	19 338	20 740	21 434	22 267	22 837	23 702	24 120	33,9	
Enseignement scolaire public du premier degré	167 364	175 050	185 451	204 095	218 244	231 459	244 756	252 341	263 153	57,2	
Enseignement scolaire public du second degré	229 881	228 266	241 044	258 049	269 316	273 491	283 377	291 032	299 213	30,2	
Soutien de la politique de l'éducation nationale	18 699	21 342	17 585	19 673	21 086	20 653	19 696	19 203	20 289	8,5	
Vie de l'élève	37 379	39 317	41 727	47 569	53 904	60 113	62 310	65 835	77 668	107,8	
Total	471 336	482 655	505 145	550 126	583 984	607 983	632 976	652 113	684 443	45,2	
Dépense moyenne par élève en Guyane (en euros)	6 021	6 097	6 345	6 836	7 133	7 251	7 434	7 467	7 719	28,2	

Source : MENJ - Rectorat.

public et privé représente un surplus budgétaire de 10,5 millions d'euros en 2022 ► **figure 2**, soit un supplément de 2,9 millions d'euros par rapport à 2014 (+37,7 %). La quasi-totalité de ce montant est consacrée aux élèves du public (10,1 millions d'euros), l'augmentation est plus forte pour les aides adressées aux élèves de lycée (+52,3 % entre 2014 et 2022) qu'en collège (+15,3 % sur la même période).

La part du nombre de boursiers diminue en 2022 dans le second degré par rapport à 2018

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. Sur la période 2018-2022, la part des bénéficiaires d'une aide financière dans le second degré diminue, passant de 48,6 % en 2018 à 42,9 % en 2023 ► **figure 3**. Cette baisse sur la période s'observe aussi bien au niveau du collège que du lycée. ●

► 2. Aides aux élèves (public et privé)

Année	en milliers d'euros									Évolution 2014-2022 (en %)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Public										
Bourses de collège	3 147	3 437	3 508	3 868	4 762	4 715	3 827	3 667	3 627	15,3
Bourses de lycée	4 278	4 669	4 749	5 283	5 878	6 069	6 144	6 128	6 515	52,3
Total public	7 426	8 105	8 257	9 151	10 640	10 784	9 971	9 795	10 143	36,6
Privé										
Bourses et primes de collège	20	37	43	50	66	83	108	56	71	255,0
Bourses et primes de lycée	161	181	191	165	209	252	274	227	263	63,4
Total privé	182	217	234	215	275	334	382	283	334	83,5
Total général	7 607	8 323	8 491	9 366	10 915	11 118	10 352	10 078	10 477	37,7

Source : MENJ – Rectorat.

► 3. Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (public et privé)

Année	en nombre				
	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs de boursiers en collège	11 552	10 984	10 921	10 276	10 615
Part de boursiers (en %)	49,3	45,7	44,2	41,6	43,7
Effectifs de boursiers en lycée	6 704	6 242	6 517	6 632	6 728
Part de boursiers (en %)	47,6	43,8	43,9	42,9	41,7
Total boursiers	18 256	17 226	17 438	16 908	17 343
Part de boursiers (en %)	48,6	45,0	44,1	42,1	42,9

Source : MENJ – Rectorat.

Le nombre de bacheliers progresse de 31,5 % entre 2013 et 2022

Le nombre de candidats et de lauréats au baccalauréat en Guyane augmente de façon particulièrement importante sur la période 2013-2022, toutes séries confondues. Cette progression s'effectue au profit de la voie générale où la proportion d'élèves a le plus progressé en 10 ans. Les élèves issus d'un milieu social élevé avec des parents cadres ou de professions intermédiaires affichent les meilleurs résultats. Par rapport à 2013, la proportion de jeunes guyanais âgés de 18 à 24 ans diplômés de l'enseignement secondaire du second cycle s'accroît. Cependant, les jeunes guyanais ont toujours du mal à s'insérer sur le marché du travail. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans s'élève à 27,9 % en 2020.

À la session 2022, 3 875 candidats sont présents au baccalauréat en Guyane toutes séries confondues. Le nombre de candidats est en hausse par rapport à 2013 (+28,6 %). Cette progression s'explique par la croissance démographique du territoire (+25,5 % de jeunes âgés de 16 à 18 ans entre 2013 et 2020). Cette hausse se reflète essentiellement dans la filière générale (+41,1 %) et de la filière professionnelle (+35,1 %) alors que le nombre de candidats dans la voie technologique reste stable entre 2013 et 2022. Parmi les candidats, 2 956 ont obtenu leur baccalauréat toutes séries confondues en 2022, en hausse de 31,5 % par rapport à 2013 (+51,6 % dans la voie générale, +29,3 % dans la voie professionnelle et +3,3 % dans la voie technologique).

Un bachelier sur deux est issu de la voie générale

Sur 100 bacheliers, 46 sont titulaires d'un baccalauréat général, 34 d'un

baccalauréat professionnel et 20 d'un baccalauréat technologique en 2022 ► **figure 1**. La répartition des bacheliers par série conserve une structure proche depuis 2013 mais la proportion de bacheliers dans la voie générale progresse de façon continue jusqu'en 2022. En 2013, le baccalauréat technologique représentait un quart des bacheliers contre un cinquième en 2022. Le recul du baccalauréat technologique se fait au profit du baccalauréat général (+6 points) entre 2013 et 2022.

Toutes séries confondues, le taux de réussite au baccalauréat atteint 76,3 % en 2022 ► **figure 2**. La voie générale est celle affichant le meilleur taux de réussite (88,1 %) devant la voie technologique (80,2 %) et la voie professionnelle (63,8 %). À la session 2022, les taux de réussite dans l'académie de Guyane progressent par rapport à la session 2013 mais sont en nets reculs par rapport aux sessions 2020 et 2021, marquées par une organisation bouleversée suite à

l'épidémie de Covid. Par ailleurs, un écart de 15 points avec le taux national demeure (91,4 %). En France, 96,2 % des candidats ont obtenu le baccalauréat dans la voie générale, 90,5 % dans la voie technologique et 81,8 % dans la voie professionnelle en 2022.

Les filles sont majoritaires dans le second cycle général et technologique

La répartition filles-garçons diffère selon le type de formation ► **figure 3**. Les filles sont majoritaires dans le second cycle général et technologique (60,8 %) et dans les formations de brevet de technicien supérieur (BTS) (57,6 %). Elles sont en revanche minoritaires dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), mais aussi en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et dans les formations de certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Dans les classes préparant le diplôme de comptabilité

► 1. Répartition par série des bacheliers aux sessions 2013, 2019, 2020, 2021 et 2022

Type de baccalauréat	2013		2019		2020		2021		2022		en nombre				
	Candidats	Admis	Répartition (en %)	Candidats	Admis	Répartition (en %)	Candidats	Admis	Répartition (en %)	Candidats	Admis	Répartition (en %)			
Baccalauréat général	1 090	894	39,7	1 402	1 182	40,0	1 522	1 412	41,0	1 535	1 413	44,0	1 538	1 355	45,8
Baccalauréat technologique															
STI2D/STD2A (ex STI)	114	80	3,6	139	117	3,9	128	123	3,6	131	121	3,8	103	79	2,7
STMG (ex STG et STT)	421	350	15,6	345	290	9,8	321	291	8,5	277	253	7,9	320	272	9,2
ST2S (ex SMS)	164	106	4,7	197	163	5,5	220	200	5,8	192	158	4,9	240	182	6,2
Autres séries technologiques (STL, STAV, STHR)	44	41	1,8	108	82	2,8	116	105	3,0	87	60	1,9	80	63	2,1
Total séries technologiques	743	577	25,7	789	652	22,0	785	719	20,9	687	592	18,5	743	596	20,2
Baccalauréat professionnel															
Production	552	348	15,5	650	471	15,9	641	562	16,3	635	453	14,1	660	373	12,6
Services	628	429	19,1	904	653	22,1	875	749	21,8	961	751	23,4	934	632	21,4
Total séries professionnelles	1 180	777	34,6	1 554	1 124	38,0	1 516	1 311	38,1	1 596	1 204	37,5	1 594	1 005	34,0
Total	3 013	2 248	100,0	3 745	2 958	100,0	3 823	3 442	100,0	3 818	3 209	100,0	3 875	2 956	100,0

Sources : MENJ, DEPP - SSA Rectorat de la Guyane, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

et de gestion (DCG) ainsi que pour le baccalauréat professionnel, il y a autant de filles que de garçons.

Si les filles détiennent plus souvent que les garçons un baccalauréat ou plus, la proportion de bacheliers par série est très variable ► **figure 4**. Dans la voie générale jusqu'en 2020, les filles sont très représentées dans la filière littéraire (78,0 %) et relativement moins présentes dans la voie scientifique (53,6 %). Ces mêmes répartitions sont constatées en France métropolitaine avec respectivement 79,5 % et 47,8 %. Dans la voie technologique en 2020, les filles sont majoritaires en ST2S, STL et en STG. Elles sont donc très nombreuses dans les spécialités tertiaires (ST2S, STG). Dans la voie professionnelle, les filles sont surreprésentées dans le secteur des services (69,3 %) et sous-représentées dans le secteur de la production (24,0 %).

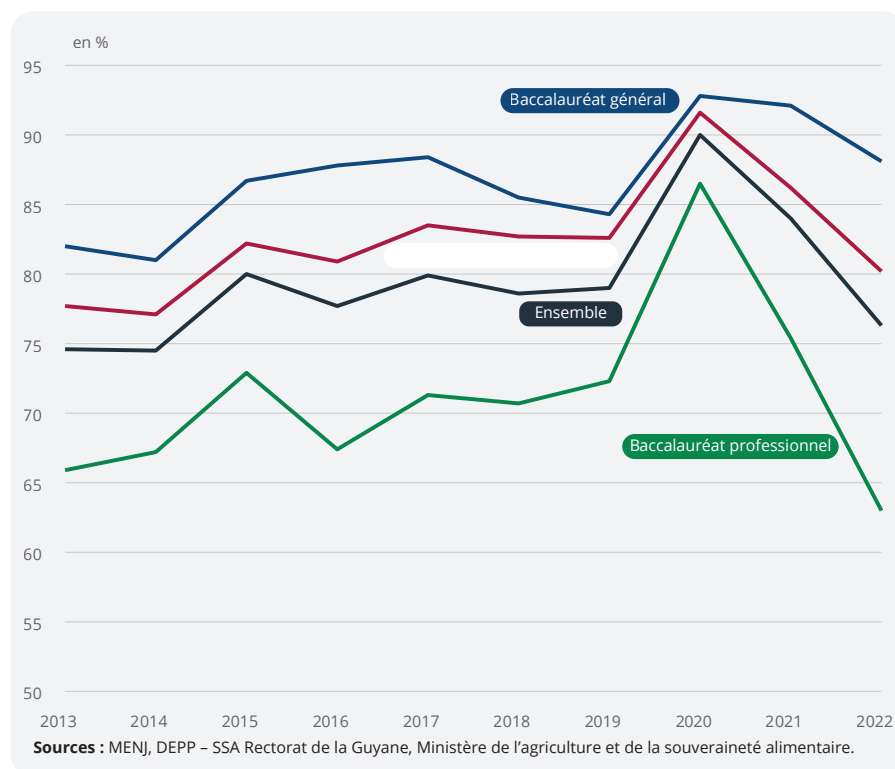
Depuis la réforme du bac de 2020 ► **encadré 1**, 14 spécialités sont proposées au sein de l'académie de Guyane ► **figure 5**. En 2022, la proportion de filles bachelières est plus élevée dans les spécialités de « Physique-Chimie » (73,7 %), « Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences politiques » (62,1 %) et en « Sciences économiques et sociales » (60,8 %). *A contrario*, leur proportion est plus faible dans la spécialité « Mathématiques » (39,6 %).

Depuis 2013, le niveau de diplôme des jeunes guyanais ayant entre 20 et 24 ans progresse quel que soit le genre ► **figure 6**, bien que légèrement plus marquée pour les hommes. Entre 2013 et 2020, la part des jeunes diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire augmente de 13,2 points pour les hommes contre 11,3 points pour les femmes. En 2020, l'écart entre la proportion de femmes et d'hommes diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire est de 2,2 points. La répartition des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire par genre est différente selon le niveau de diplôme. En effet, les hommes ayant entre 20 et 24 ans sont plus souvent titulaires d'un CAP ou d'un BEP tandis que les femmes sont plus nombreuses à obtenir un baccalauréat ou un diplôme du supérieur.

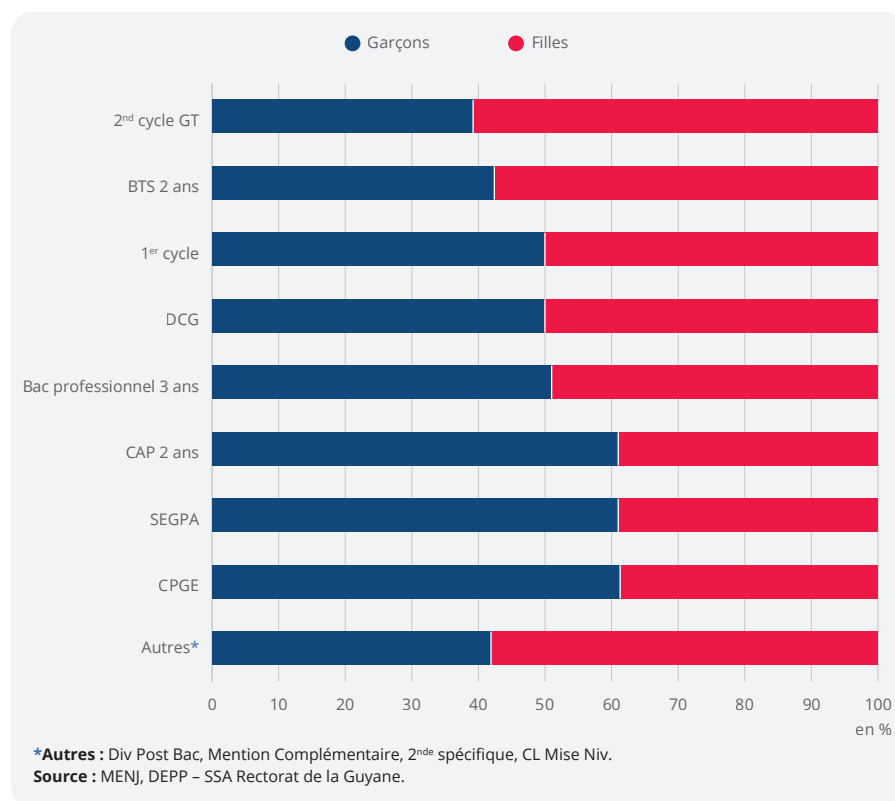
Les inégalités à la réussite au baccalauréat entre catégories socioprofessionnelles persistent

La catégorie socioprofessionnelle des parents influe sur les orientations

► 2. Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 2013 à 2022



► 3. Répartition par genre selon la formation en 2022



des élèves mais également sur leurs réussites ► **figure 7**. Ainsi, parmi les enfants de cadres ou d'enseignants, 92,1 % deviennent lauréats à la session 2022 contre 68,4 % des enfants de parents sans activité professionnelle. La voie professionnelle présente les plus fortes inégalités. En effet, parmi les

enfants de cadres ou d'enseignants huit candidats sur dix deviennent lauréats à la session 2022 contre six sur dix parmi les enfants de parents sans activité professionnelle. Des inégalités sont également observables dans les voies technologiques et générales, mais elles sont moins prononcées.

Parmi les lauréats au baccalauréat de la session 2022, 82,5 % des enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 11,9 % un baccalauréat technologique et 5,6 % un baccalauréat professionnel. Concernant les bacheliers de parents inactifs, la répartition est bien différente : un tiers obtient un baccalauréat général, un cinquième un baccalauréat technologique et la moitié un baccalauréat professionnel. L'écart s'élève à 49,0 points entre les lauréats du baccalauréat général de ces deux catégories socioprofessionnelles. Même si des inégalités existent également en France métropolitaine, elles sont moins prononcées. En effet, parmi les lauréats de parents inactifs, ils sont 38,8 % à obtenir un baccalauréat général contre 79,2 % d'enfants de cadre.

En Guyane, les inégalités sociales sont également marquées chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans ► **figure 8**. Alors que quatre jeunes sur dix dont les parents sont cadres ou exercent une profession intermédiaire détiennent un diplôme du supérieur, ils sont un sur dix chez les jeunes de parents ouvriers, employés, indépendants et inactifs. Néanmoins, ces inégalités se réduisent entre 2013 et 2020. La proportion de jeunes sans diplôme ou possédant au plus le brevet des collèges diminue dans toutes les catégories socioprofessionnelles au profit des autres niveaux de diplôme notamment du baccalauréat.

Le niveau de diplôme augmente et les sorties aux faibles niveaux d'études diminuent

Élever la qualité de la scolarisation et réduire le nombre de sorties précoces du système scolaire sont deux défis majeurs pour l'éducation en Guyane. En 2020, 60,6 % de la population guyanaise âgée de 18 à 24 ans est titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle contre 47,9 % en 2013. En sept ans, la proportion de diplômés du second cycle dans la tranche des 18 à 24 ans progresse de 13 points.

Malgré les progrès observés depuis des décennies, le niveau de diplôme des jeunes guyanais reste inférieur au niveau de diplôme des jeunes vivant en France métropolitaine ► **figure 9**. Cependant, une partie des jeunes guyanais diplômés quittent la région pour poursuivre des études, se soustrayant alors au décompte des diplômés pour la Guyane, ou à la recherche d'un premier emploi. Entre 2013 et 2020, la part des jeunes guyanais âgés de 18 à 24 ans dont le baccalauréat (général, technologique

► 4. Proportion de bacheliers par séries de 2013 à 2022

Séries	Spécialités	en %									
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
Baccalauréat général	ES	63,4	62,1	66,0	65,2	61,0	60,0	61,7	60,9		
	L	76,7	79,6	74,0	78,5	75,5	81,9	78,5	78,0	58,5	59,8
	S	47,4	46,7	54,1	50,9	53,0	55,3	55,9	53,6		
Baccalauréat technologique	ST2S	81,1	80,4	85,8	79,3	82,9	82,9	87,7	81,0	91,8	85,7
	STAV	66,7	42,9	35,7	50,0	33,3	54,5	37,5	34,8	30,8	28,6
	STG/STMG	63,7	63,1	62,5	61,3	62,2	69,8	60,3	58,8	63,2	65,1
	STI2D	8,8	9,9	7,5	10,3	17,8	14,6	11,1	15,4	16,5	24,1
	STL	75,0	60,0	65,0	63,0	39,1	65,3	63,3	59,7	71,4	63,9
Baccalauréat professionnel	Production	18,4	14,6	16,1	17,2	17,0	16,8	24,8	24,0	24,1	28,4
	Services	67,6	74,1	71,8	70,4	66,6	67,6	68,6	69,3	68,8	70,3

* voir encadré 1 - La réforme du baccalauréat.

nd : Non disponible.

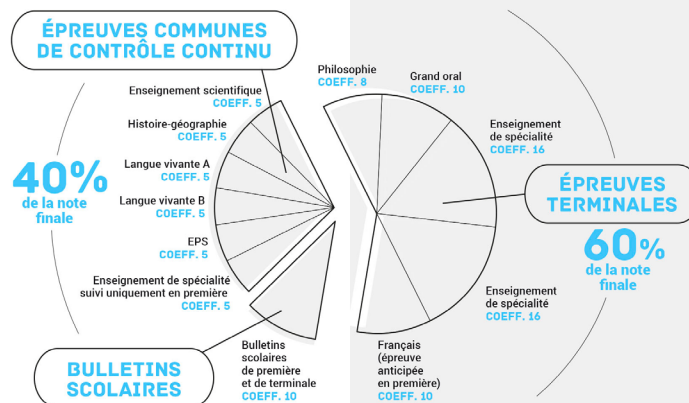
Source : MENJ, DEPP - SSA Rectorat de la Guyane.

► Encadré 1 - La réforme du baccalauréat

Le décret n° 2018-614 définissant les contours du futur lycée et la nouvelle organisation du baccalauréat ont été publiés au Journal officiel du 17 juillet 2018. Ces évolutions sont rentrées en vigueur en 2019 dans le public comme dans le privé, pour une première mouture du baccalauréat réaménagé en 2021. Ce nouveau baccalauréat s'organise autour d'enseignements communs à toutes les filières et d'enseignement de spécialités. Ainsi, avec cette nouvelle réforme, les traditionnelles filières S, ES, L de la voie générale sont supprimées. En remplacement, 14 spécialités ont été introduites.

Le principe du nouveau baccalauréat est d'avoir moins d'épreuves finales et de valoriser le travail de fond de l'élève à travers les notes du contrôle continu. Par conséquent, les nouvelles épreuves sont divisées en deux parties : le contrôle continu qui constitue 40 % de la note finale, et les épreuves qui constituent les 60 % restants.

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Février 2019

► 5. Proportion de bacheliers depuis la réforme du bac selon la première spécialité

Spécialité	2021			2022		
	Filles admises	Garçons admis	Part de filles (en %)	Filles admises	Garçons admis	Part de filles (en %)
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	136	62	68,7	95	58	62,1
Humanités, littérature et philosophie	78	18	81,3	75	21	78,1
Mathématiques	106	184	36,6	105	160	39,6
Physique-chimie	117	57	67,2	126	45	73,7
Sciences économiques et sociales	287	183	61,1	295	190	60,8
Autres spécialités*	103	82	55,7	114	71	61,2
Ensemble	827	586	58,5	810	545	59,8

Autres spécialités* : Arts plastiques, Biologie-écologie, Cinéma-audiovisuel, Langues littérature et culture étrangère et régionale, Littérature et Ica latin, Musique, Numérique et sciences informatiques, Sciences de l'ingénieur et sciences physiques, Théâtre.

Source : MENJ, DEPP - SSA Rectorat de la Guyane.

ou professionnel) est le diplôme le plus élevé progresse de 9 points passant de 20,8 % à 29,6 %. En France métropolitaine, la part des jeunes détenant un baccalauréat comme diplôme le plus élevé reste nettement plus importante (45,1 %) en 2020. L'écart s'accroît pour les études supérieures : 28,3 % des jeunes vivant en France métropolitaine possèdent un diplôme universitaire contre seulement 10,1 % des jeunes guyanais. Le CAP et le BEP attirent quant à eux plus les jeunes guyanais (20,8 %) que les jeunes vivant en France métropolitaine (12,6 %).

En 2020, deux jeunes sur cinq âgés de 18 à 24 ans sortent de formation initiale en possédant au plus un brevet en Guyane contre un jeune sur cinq en France métropolitaine. Si le niveau de diplôme des jeunes guyanais s'améliore, 8 408 jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des « sortants précoces » ► **définition**, soit 28,8 % des jeunes de cette tranche d'âge ► **figure 10**. En 2013, 37,4 % de jeunes guyanais âgés de 18 à 24 ans avait quitté le système scolaire dans cette situation. Bien que cette proportion de jeunes diminue entre les deux années, elle reste loin de l'objectif de moins de 10 % fixé par le programme « Éducation et formation 2020 » ► **encadré 2**. À l'inverse, la part des jeunes ayant un baccalauréat comme le diplôme le plus élevé augmente entre 2013 et 2020, passant de 10,3 % à 16,9 %.

Un quart des jeunes ayant terminé leur cursus scolaire sont en emploi

En 2020, alors que 64,2 % des jeunes de 15-24 ans sont toujours en étude en France métropolitaine, ils sont seulement 48,8 % en Guyane ► **figure 11**. Souvent peu ou pas diplômés, les Guyanais de 15 à 24 ans ont du mal à s'insérer sur le marché du travail. Sur 100 jeunes, seulement 12 sont en emploi, 5 sont chômeurs au sens du BIT et 34 inactifs. À titre de comparaison, en France métropolitaine, 20 jeunes de 15-24 ans sur 100 sont en emploi et 9 sont inactifs. Les jeunes guyanais sont nettement plus exposés au chômage que l'ensemble de la population en Guyane. Le taux de chômage au sens du BIT ► **définition** des 15-24 ans atteint les 27,9 % en 2020, contre 16,2 % dans l'ensemble des 15 ans ou plus. Le niveau de diplôme est un facteur déterminant du taux de chômage. En 2020, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, tous niveaux de diplômes confondus, est de 30,5 % ► **figure 12**. Il culmine à 77,3 %

► 6. Niveau de diplôme par genre des jeunes ayant entre 20 et 24 ans

Niveau de diplôme	2013		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	52,1	51,8	65,3	63,1
dont CAP-BEP	23,1	17,5	25,7	17,4
dont baccalauréat ou +	29,0	34,3	39,6	45,7
Brevet ou aucun diplôme	47,9	48,2	34,7	36,9

Source : Insee, Recensements de la population.

► 7. Taux de réussite au baccalauréat en 2022 selon la catégorie socio-professionnelle (CSP) des parents

CSP des parents	Baccalauréat général	Baccalauréat professionnel	Baccalauréat technologique	Ensemble
Agriculteurs exploitants	100,0	90,0	100,0	96,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	96,5	76,7	92,3	91,4
Cadres, prof. Intellectuelles supérieures	93,7	78,9	88,9	92,1
Professions intermédiaires	94,0	67,9	77,8	84,9
Employés	91,9	63,3	83,6	81,3
Ouvriers	87,2	63,3	79,3	77,1
Retraités	82,4	83,3	80,0	82,1
Autres sans activité professionnelle	80,1	60,2	74,8	68,4
Indéterminé	87,7	69,3	90,5	76,4
Ensemble	88,1	63,0	80,2	76,3

Sources : MENJ, DEPP – SSA Rectorat de la Guyane, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

► 8. Diplôme des jeunes de 20 à 24 ans selon certaines catégories socio-professionnelles (CSP) des parents

Diplôme	Autres sans activité professionnelle		Ouvriers, employés		Indépendants		Cadres et intermédiaires	
	2013	2020	2013	2020	2013	2020	2013	2020
Brevet ou aucun diplôme	60,0	49,4	37,6	28,4	68,7	43,6	18,1	12,6
CAP, BEP	18,1	21,4	29,3	26,7	12,6	24,4	13,1	16,5
Bac	18,6	23,7	25,3	35,6	15,9	23,2	28,3	29,9
Études supérieures	4,4	5,5	7,8	9,3	2,8	8,8	40,5	41,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, Recensements de la population.

► 9. Répartition des jeunes de 18 à 24 ans selon leur niveau de diplôme le plus élevé

Niveau de diplôme	Guyane		France métropolitaine	
	2013	2020	2013	2020
Aucun diplôme ou au mieux un BEPC, brevet des collèges, diplôme national du brevet (DNB)	52,1	39,4	18,2	14,0
CAP ou BEP	19,9	20,9	18,5	12,6
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	20,8	29,6	39,7	45,1
Diplôme d'études supérieures	7,2	10,1	23,6	28,3

Source : Insee, Recensements de la population.

► Encadré 2 - « Éducation et formation 2020 », un objectif de moins de 10 % de sortants précoces

Les politiques d'éducation et de formation de l'Union européenne et son programme « Éducation et formation 2020 » ont pour objectif majeur de réduire les sorties précoces. Ces dernières désignent les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans diplôme et sans suivre de formation après leur sortie. Au-delà des nombreuses difficultés que pose leur mesure dans un cadre de comparaison internationale, il apparaît qu'un jeune européen sur huit sort précocement du système scolaire. La France est dans une situation légèrement meilleure que la moyenne européenne, les sorties précoces étant plus fréquentes dans le sud de l'Europe. L'objectif pour 2020 était de passer sous les 10 % de sorties précoces.

Le cadre stratégique « Éducation et formation 2020 » étant arrivé à son terme, l'Union européenne s'est fixé, au début de l'année 2021, de nouveaux objectifs à l'horizon 2030. L'objectif pour 2030 est de passer sous les 9 % de sorties précoces.

chez les jeunes sortis sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges puis baisse progressivement lorsque le niveau de diplôme augmente. En effet, le taux de chômage des jeunes sortants possédant un CAP ou un BEP est de 50,4 %; 30,7 % chez les jeunes possédant le baccalauréat et il chute à 5,6 % chez les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Chez les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, la catégorie socioprofessionnelle est liée au niveau de diplôme. Les personnes sorties sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges sont le plus souvent sans activité (77,9 %) ou ouvrier (13,7 %). Seulement 8,4 % d'entre eux ont accédé

► **Figure 10. Indicateur de « sorties précoces » des jeunes âgés de 18 à 24 ans**

Inscription dans un lieu d'enseignement	2013		2020	
	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)
Oui	8 672	34,1	9 589	32,8
Non	16 750	65,9	19 634	67,2
dont le dernier diplôme obtenu est le brevet ou aucun diplôme	9 522	37,4	8 408	28,8
dont le dernier diplôme obtenu est le CAP, BEP ou équivalent	3 533	13,9	4 705	16,1
dont le dernier diplôme obtenu est le baccalauréat	2 607	10,3	4 934	16,9
dont le dernier diplôme obtenu est de l'enseignement supérieur	1 088	4,3	1 587	5,4
Ensemble	25 422	100	29 223	100

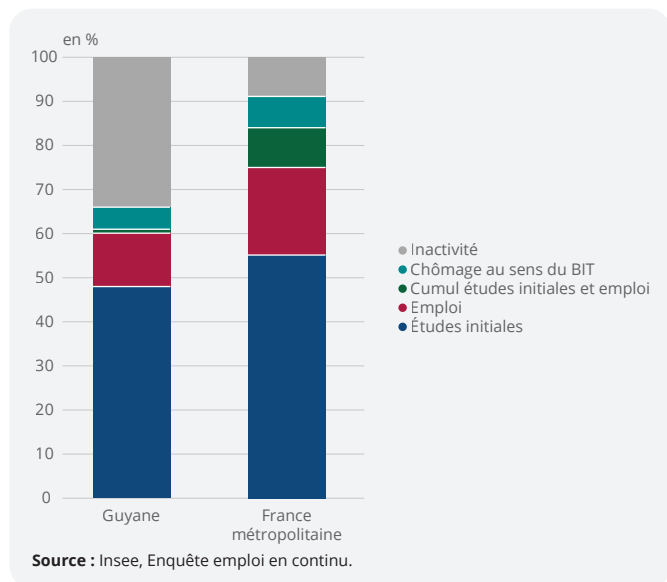
Lecture : En 2013, 16 750 jeunes âgés de 18 à 24 ans ne sont pas inscrits dans un lieu d'enseignement. Parmi ces jeunes 9 522 ne possèdent aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges.

Source : Insee, Recensements de la population.

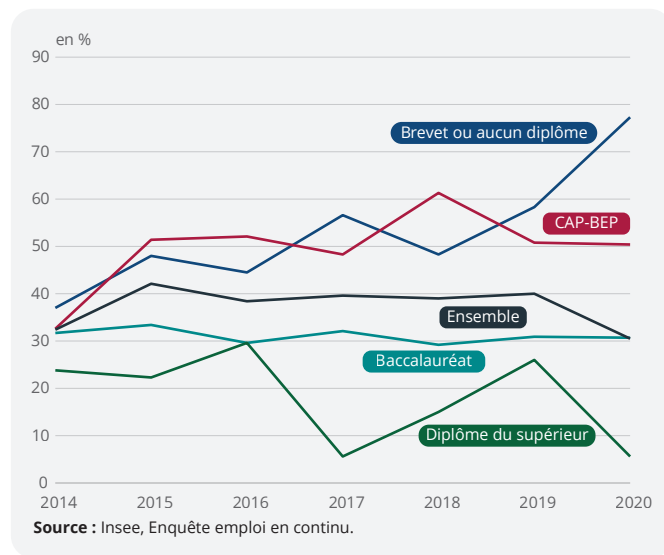
à une profession intermédiaire et aucun à un poste de cadre. La répartition des sortants diplômés du supérieur par catégorie professionnelle suit la même

logique : 72,5 % d'entre eux exercent une profession intermédiaire, 6,4 % ont déjà accès à un poste de cadre et seulement 3,8 % se retrouvent sans activité. ●

► **11. Situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2020 en Guyane et en France métropolitaine**



► **12. Taux de chômage au sens du BIT des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en fonction du diplôme le plus élevé**



Sources et définitions

Sources

Les données sont issues des bases de données du Rectorat de Guyane et de l'Insee :

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ).
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). La DEPP est responsable du système d'information statistique du ministère chargé de l'éducation nationale.
- Services statistiques académiques (SSA). Les SSA ont vu leurs fonctions s'élargir à l'élaboration de statistiques qui dépassent la simple valorisation de données brutes, aux études, à la prospective et désormais à l'information géographique.
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Parcoursup
- Recensement de la population de 2013 à 2020, exploitation principale. Il permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).
- Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité (appelée Enquête Emploi) de 2014 à 2020. Cette enquête vise à observer le marché du travail de manière structurelle et conjoncturelle. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, de chômage et d'emploi tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Elle correspond à l'enquête sur les forces de travail (EFT) qui est la déclinaison française de l'enquête « Labour Force Survey » (LFS) définie au niveau européen.

Nomenclatures des niveaux

L'ancienne nomenclature des certifications professionnelles, qui datait de 1969, a été supprimée par la loi « Avenir professionnel ». L'objectif est d'aligner la nomenclature française sur la nomenclature définie par le cadre européen des certifications. La nouvelle nomenclature comprend désormais huit niveaux, précisés par décret en janvier 2019 :

- **le niveau 1** correspond à la maîtrise des savoirs de base.

- **le niveau 2** atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.
- **le niveau 3** correspond à l'ancien niveau V (CAP, BEP, MC5.).
- **le niveau 4** correspond à l'ancien niveau IV (Baccalauréat, BP, BT, BMA, MC4.).
- **le niveau 5** correspond à l'ancien niveau III (Bac +2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST, DMA).
- **le niveau 6** correspond à l'ancien niveau II (Bac +3 et bac +4 : licence, licence professionnelle, maîtrise, master 1).
- **le niveau 7** correspond à l'ancien niveau I (Bac +5 : master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur).
- **le niveau 8** correspond à l'ancien niveau I (Bac +8 : doctorat, habilitation à diriger des recherches).

Définitions

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré. On peut distinguer trois variables de base : les élèves, les enseignants et les classes (ou divisions).

Une « structure pédagogique » réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division.

E/S : nombre moyen d'élèves par structure. Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure.

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise - sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le

ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère chargé de l'Agriculture.

Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.

Les sortants précoces sont les individus ayant entre 18 et 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire et qui ne possèdent aucun diplôme ou au plus un brevet des collèges.

Les sortants désignent les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis peu : entre un et quatre ans. Ces regroupements permettent d'avoir des échantillons suffisamment grands pour effectuer des analyses.

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de Pôle emploi, etc.

Le taux de chômage au sens du BIT est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

L'école primaire regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2). Elle comprend les 2 premiers cycles d'enseignement, le cycle des apprentissages premiers (3 niveaux de la maternelle) et celui des apprentissages fondamentaux (du CP au CE2). Elle comprend également, en partie, le 3^e cycle, cycle de consolidation (CM1 et CM2), qui s'achève au collège en 6^e.

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle comporte deux cycles : le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1 et CM2). Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

L'école maternelle accueille les enfants au début de l'instruction obligatoire qui débute à 3 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants. Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

La circonscription est le lieu reconnu de la mise en œuvre de l'accompagnement nécessaire de toute instruction émanant du ministère et de ses services centraux ou déconcentrés. Elle est sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale. En Guyane, il y a 11 circonscriptions.

CL Mise Niv est une formation post-bac destinée aux titulaires d'un bac (principalement général ou technologique) n'ayant pas suivi la formation du BTS vers lequel ils s'orientent en 1^{re} ou en terminale.

La mention complémentaire est un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée. Il existe une vingtaine de spécialités de mention complémentaire de niveau 4 (conformément au cadre national des certifications professionnelles).

Le mode de détermination de la **personne de référence de la famille** est le même que celui de la personne de référence du ménage, appliqué à chaque famille, principale et secondaire. À partir du recensement 2016, la détermination de la personne de référence de la famille est modifiée. Dans les millésimes antérieurs à 2016, cette détermination prenait en compte le critère du sexe. Ainsi, auparavant, si la famille est composée d'un couple de sexe opposé, la personne de référence de la famille est alors l'homme du couple. Si la famille

comprend un couple de même sexe, la personne de référence est l'actif le plus âgé, ou à défaut, le plus âgé. Dans le cas d'une famille monoparentale, il s'agit du parent (appelé « adulte de la famille monoparentale »).

La **personne de référence du ménage** est déterminée en tenant compte de l'activité, du fait d'avoir un conjoint, du fait d'avoir un enfant et de l'âge.

- Parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence est, si elle est unique, la personne active ayant un conjoint, sinon la personne active la plus âgée ayant un conjoint.
- À défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint.
- À défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ayant un enfant.
- À défaut de personne active ayant un enfant, la personne active la plus âgée.
- À défaut de personne active, la personne ayant un enfant la plus âgée.
- À défaut de personne ayant un enfant, la personne la plus âgée.

Jusqu'au recensement de la population 2015, la règle de détermination de la personne de référence du ménage est la suivante : si le ménage comprend une ou plusieurs familles dont au moins une contenant un couple, la personne de référence est, parmi les hommes de ces couples, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé, à défaut d'hommes au sein de ces couples, la plus âgée des femmes actives de ces couples, ou à défaut, la plus âgée ; si le ménage ne comprend aucune famille contenant un couple mais au moins une famille monoparentale, alors la personne de référence est, parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des hommes actifs ou, à défaut, le plus âgé des hommes, à défaut d'hommes parmi ces parents, la plus âgée des femmes actives ou, à défaut, la plus âgée ; si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, parmi les personnes du ménage à l'exception des pensionnaires ou salariés logés, la personne active la plus âgée ou, à défaut, la personne la plus âgée.

Sigles

AES : administration économique et sociale

BEP : brevet d'études professionnelles

BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle

BOP : budget opérationnel de programme

BTS : brevet de technicien supérieur

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CFA : centre de formation d'apprentis

CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DUT : diplôme universitaire de technologie

ES : économique et social

IUT : institut universitaire de technologie

L : littéraire

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcée

S : scientifique

SEGPA : section enseignement général et professionnel adapté

SMS : sciences médico-sociales

STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives

STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués

STG : sciences et technologies de la gestion

STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STL : sciences et technologies de laboratoire

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion

STI : sciences et technologies industrielles

STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STS : sciences et technologies des services

STT : sciences et technologies tertiaires

ST2S : sciences et techniques de la santé et du social (ex-SMS)

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

► Pour en savoir plus

- **Gragnic B.**, « En Guyane, les conditions de vie matérielles de l'enfant s'imposent comme le premier déterminant de la non-scolarisation », Insee Antiane Échos n° 33, juin 2013 ;
- **Gragnic B., Horatius-Clovis H.**, « L'état de l'école en Guyane : des progrès à poursuivre », Insee Analyses Guyane n° 4, décembre 2014 ;
- **Gragnic B., Horatius-Clovis H.**, « L'état de l'école en Guyane », Insee Dossier Guyane n°1, octobre 2014 ;
- **Bilionière M., Taupe G.**, « En Guyane, 6 200 enfants âgés de 3 à 16 ans ne sont pas scolarisés en 2020 », Insee Analyses Guyane n° 68, février 2024 ;
- **Charrier R. et al.**, « Scolarisation et diplômes des jeunes en Guyane », Insee Dossier Guyane n° 4, mai 2017 ;
- **Barhoumi M et al.**, « État de l'école 2023 », Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), octobre 2023 ;
- **Dulbecco P. et al.**, « Bilan du projet académique 2018-2021 », Région académique Guyane.

L'État de l'école en Guyane

Depuis 2013, l'académie de Guyane s'adapte à la progression des effectifs scolaires

Insee Dossier Guyane

n° 13

Septembre 2024

En 2022, la Guyane compte 90 000 élèves dans le premier et second degré soit une augmentation de 15,6 % par rapport à 2013. Pour répondre à la croissance de la population scolaire, 29 écoles, collèges et lycées ont été construits en neuf ans dans le premier et second degré. La dépense pour l'éducation croît de 45,2 % en huit ans. La rémunération des enseignants est le principal poste de dépense.

Les moyens humains, hors enseignement supérieur, ont progressé de 39,3 % au sein de l'académie depuis 2013, dans un contexte où neuf élèves sur dix sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Sur la même période, le nombre de candidats et de lauréats au baccalauréat augmente dans toutes les séries. La part des jeunes de 18 à 24 ans diplômés de l'enseignement secondaire du second cycle s'accroît. Néanmoins, ces derniers ont du mal à s'insérer sur le marché du travail.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)



ISSN : 2429-3350 (version en ligne)
REF. Insee Dossier Guyane n° 13
Septembre 2024